

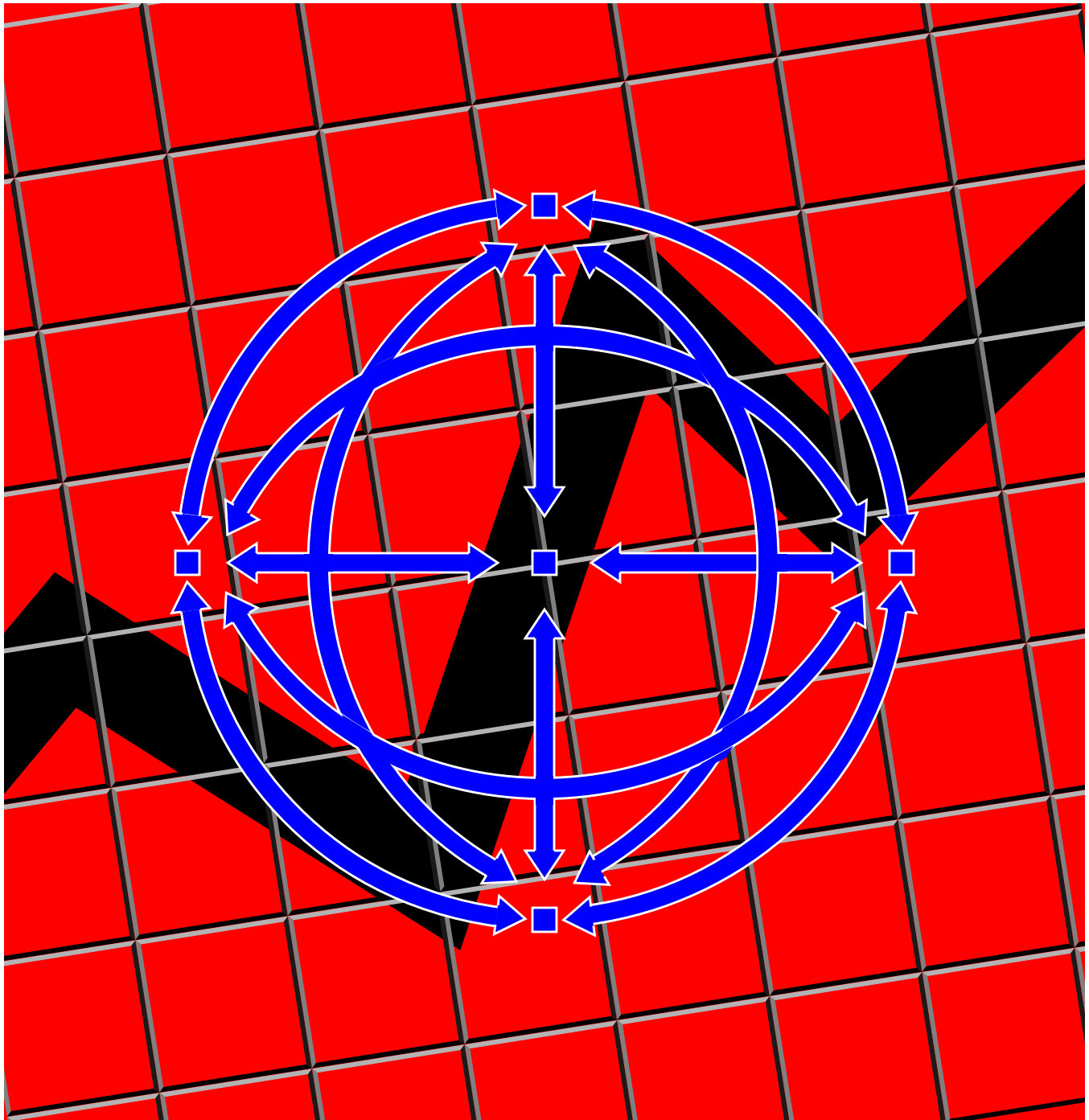


N° 13-594-GIF au catalogue

Système de comptabilité nationale

Guide des indicateurs nationaux du tourisme

Sources et méthodes



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Canada

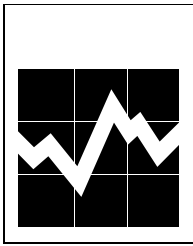
CANADIAN
TOURISM
COMMISSION



COMMISSION
CANADIENNE
DU TOURISME

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca





Statistique Canada
Division des comptes nationaux et de l'environnement

Système de comptabilité nationale

Guide des indicateurs nationaux du tourisme

Sources et méthodes

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1996

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division de la commercialisation, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Août 1996

N° 13-594-GIF au catalogue

ISBN 0-660-95303-X

Ottawa

This publication is available in English (Catalogue no. 13-594-GIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Liste des abréviations

| | |
|--------------|----------------------------------------------------------------|
| ARMMI | Modèle autorégressif à moyenne mobile intégrée |
| BDP | Balance des paiements |
| CRD | Compte des revenus et dépenses |
| CST | Compte satellite du tourisme |
| CTI | Classification type des industries |
| DCNE | Division des comptes nationaux et de l'environnement |
| DMAI | Division des mesures et de l'analyse des industries |
| DSST | Division des services, des sciences et de la technologie |
| EERH | Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail |
| E-S | Comptes d'entrées-sorties |
| EVC | Enquête sur les voyages des canadiens |
| EVI | Enquêtes sur les voyages internationaux |
| IIP | Indice implicite de prix |
| INT | Indicateurs nationaux du tourisme |
| SC | Statistique Canada |
| SCN | Système de comptabilité nationale |
| SCNC | Système de comptabilité nationale du Canada |
| TPS | Taxe sur les produits et services |

Remerciements

Cette publication a été préparée par les employés de la Division des comptes nationaux et de l'environnement: Lise Beaulieu-Caron, John Butterill, William Chandler, Célyne Dussault, Chris Jackson, Laurie Jong, Katharine Kemp, Jocelyn Lapierre, David McDowell, Charles Morissette, Mitzi Ross, Claude Simard et Vie Weatherby.

Requêtes

Les demandes de renseignements peuvent être adressées à l'agent d'information, Division des comptes nationaux et de l'environnement, au 613-951-3640.

Pour commander ou s'abonner

Pour commander ou s'abonner, appelez à la Division des comptes nationaux et de l'environnement au (613) 951-3640 et demandez la responsable des services aux clients. La publication est aussi disponible auprès de la Commission canadienne du tourisme au (613) 954-3943 ou par télécopieur au (613) 954-3945.

Nota

Le financement des *Indicateurs nationaux du tourisme* a été fourni par la Commission canadienne du tourisme.

Ce guide a été préparé entre mai et août 1996. Toutes révisions aux méthodes de calculs survenues après cette date ne sont pas incluses dans cette publication mais peuvent être obtenues en contactant l'agent d'information au numéro de téléphone indiqué sous la rubrique **Requêtes**.

Pour les données décrites dans ce **Guide des indicateurs nationaux du tourisme: sources et méthodes**, veuillez consulter deux publications:

Indicateurs nationaux du tourisme, estimations trimestrielles, n° 13-009-XPB au catalogue.

Indicateurs nationaux du tourisme, estimations annuelles, n° 13-220-XPB au catalogue.

Table des matières

| | | |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1 | Introduction et vue d'ensemble | 1 |
| 1.1 | Vue d'ensemble | 1 |
| 1.2 | Désaisonnalisation | 2 |
| 1.3 | Estimations en prix courants et constants | 2 |
| 1.4 | Indices de prix | 3 |
| 1.5 | Révisions | 3 |
| 1.6 | Qualité des estimations | 4 |
| 1.7 | Utilisation des données du système de comptabilité nationale | 5 |
| 1.8 | Concepts et définitions | 6 |
| 1.8.1 | Tourisme | 6 |
| 1.8.2 | Visiteurs | 6 |
| 1.8.3 | Biens et services touristiques | 6 |
| 1.8.4 | Branches touristiques | 7 |
| 1.8.5 | Offre intérieure | 7 |
| 1.8.6 | Demande touristique | 7 |
| 1.8.7 | Emploi | 8 |
| 1.9 | Liens entre l'offre et la demande touristique | 8 |
| 1.10 | Relation entre les INT et le CST | 9 |
| 1.11 | Formes de publication | 11 |
| 1.12 | Conclusions et développements futurs | 11 |
| 2 | Indicateurs de l'offre | 13 |
| 2.1 | Introduction et approche générale | 13 |
| 2.2 | Les tableaux | 14 |
| 2.3 | Vue d'ensemble par indicateur | 21 |
| 3 | Indicateurs de la demande | 29 |
| 3.1 | Introduction | 29 |
| 3.2 | Approche générale | 31 |
| 3.3 | Méthodologie | 31 |
| 3.3.1 | Estimation annuelle de la demande touristique au Canada | 31 |
| 3.3.2 | Exportations touristiques | 32 |
| 3.3.2.1 | Répartition trimestrielle des exportations touristiques | 32 |
| 3.3.2.2 | Exportations touristiques trimestrielles totales | 33 |
| 3.3.2.3 | Les séries chronologiques portant sur les exportations touristiques | 33 |
| 3.3.2.4 | Exportations touristiques en transport ferroviaire, par autobus et location de véhicules | 34 |
| 3.3.2.5 | Rapport entre les exportations touristiques totales et le SCN | 34 |
| 3.3.3 | Demande touristique intérieure | 34 |
| 3.3.3.1 | Estimation annuelle de la demande touristique intérieure | 34 |
| 3.3.3.2 | Estimation trimestrielle de la demande touristique intérieure | 34 |

| | | |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 3.3.4 | Estimation trimestrielle de la demande touristique au Canada | 35 |
| 4 | Indicateurs de l'emploi | 37 |
| 4.1 | Introduction et approche générale | 37 |
| 4.2 | Méthodologie | 37 |
| Annexe A | Correspondance entre les biens et services touristiques et la classification des comptes d'E-S | 39 |
| Annexe B | Définition de l'<i>industrie du tourisme</i> | 41 |
| Bibliographie | | 45 |

Introduction et vue d'ensemble

1.1 Vue d'ensemble

Le but de ce guide est d'offrir une vue d'ensemble des Indicateurs nationaux du tourisme (INT). Il constitue un guide de référence qui aidera l'utilisateur à comprendre le contenu, les sources et méthodes et les limitations de chaque indicateur.

Le document comprend quatre chapitres et deux annexes. Ce chapitre-ci résume la structure, les buts, les concepts et les définitions, la politique de révision, le calendrier de publication, et l'évaluation de la qualité des indicateurs. Les chapitres 2, 3 et 4 traitent des sources et méthodes des indicateurs de l'offre, de la demande et de l'emploi, respectivement. L'annexe A fournit une concordance des biens et services touristiques avec la classification des biens et services des comptes d'entrées-sorties (E-S). L'annexe B présente la relation entre les composantes de l'industrie du tourisme et la Classification type des industries de 1980 (CTI).

Les Indicateurs nationaux du tourisme ont été développés afin de mettre à jour le Compte satellite du tourisme (CST) de 1988 sur une base trimestrielle et annuelle. Ils facilitent l'analyse et l'observation courantes du tourisme et des activités connexes au Canada. Les indicateurs mesurent les tendances depuis 1986 jusqu'à ce jour de la plupart des éléments du CST, à l'aide de séries chronologiques qui correspondent le plus étroitement possible au concept et à la définition de chaque élément du CST. Ils portent sur l'offre intérieure de biens et services touristiques (voir l'annexe A), la demande pour ces biens et services provenant des Canadiens et des visiteurs étrangers, et l'emploi généré dans les branches touristiques par cette demande (voir l'annexe B).

Les valeurs publiées dans le CST servent de repères pour les indicateurs qui ont fait l'objet d'une projection rétrospective à 1986 et prospective à ce jour, trimestriellement et annuellement. Comme dans le cas du CST, les indicateurs, en général, suivent les concepts et les définitions du Système de comptabilité nationale (SCN) et sont intégrés avec les estimations comprises dans les comptes d'entrées-sorties (E-S), les comptes des revenus et dépenses (CRD) et la balance des paiements (BDP) de Statistique Canada (SC).

Les indicateurs de l'offre et de la demande sont présentés en prix courants (non désaisonnalisés et désaisonnalisés) et en prix de 1986 (seulement désaisonnalisés) et ce, en millions de dollars. Les indicateurs de l'emploi sont publiés en milliers de personnes occupées.

1.2 Désaisonnalisation

Les INT trimestriels existent en deux versions: l'une non ajustée, et l'autre, ajustée en tenant compte des variations saisonnières. Le tourisme est caractérisé par de grandes fluctuations saisonnières d'allure similaire année après année, lesquelles tendent à masquer les tendances non saisonnières sous-jacentes. Dans l'intérêt des utilisateurs, on élimine ces régularités saisonnières afin d'aider à isoler les tendances sous-jacentes à l'aide d'une technique statistique connue sous le nom de désaisonnalisation.

La majeure partie de la désaisonnalisation à SC est entreprise au moyen de la procédure X11ARMMI. La méthode consiste à appliquer des moyennes mobiles pour estimer les éléments cyclique, saisonnier et irrégulier de la série, un traitement particulier étant réservé aux valeurs aberrantes et aux jours ouvrables prévisibles. La méthode X11ARMMI de SC utilise un modèle autorégressif à moyenne mobile intégrée (ARMMI) pour projeter des séries dans l'avenir et dans le passé avant d'effectuer la désaisonnalisation proprement dite. Ceci permet de désaisonnaliser les points limites de manière plus uniforme, réduisant ainsi l'ampleur des révisions que subissent les données désaisonnalisées.

Tous les INT trimestriels sont désaisonnalisés par la méthode X11ARMMI. L'ajustement est généralement effectué au plus faible niveau d'agrégation et les agrégats désaisonnalisés sont obtenus par sommation. Cette approche offre un double avantage. D'une part, en procédant à la désaisonnalisation au niveau le plus détaillé, il est plus facile d'expliquer les variations saisonnières dans les agrégats. D'autre part, le calcul des agrégats désaisonnalisés par sommation permet de conserver les identités comptables du système, ce qui est beaucoup plus pratique pour les utilisateurs.

1.3 Estimations en prix courants et constants

Les agrégats exprimés en prix relatifs à la période de référence sont généralement appelés des estimations en prix courants. À titre d'exemple, l'estimation de la demande touristique au Canada pour l'ensemble des biens et services touristiques aux prix du marché s'élève à 25 244 millions\$ pour 1988, ce qui signifie que ce montant est évalué aux prix du marché qui avaient cours en 1988. Il s'agit là de la façon la plus simple de circonscrire et de mesurer les composantes du tourisme, puisque les montants sont observables en prix courants dans l'économie elle-même. Les INT comprennent aussi des estimations aux prix d'une autre période, soit l'année 1986. Le but de tels calculs est de faciliter l'analyse plus détaillée des variations d'une période à l'autre, en décomposant une série en deux éléments distincts, le prix et le volume.

Une augmentation ou une diminution de la valeur du tourisme d'une période à l'autre est le résultat conjugué d'un changement dans le volume de biens et services produits et d'un changement dans les prix auxquels ils sont vendus. La décomposition de la variation totale en ses éléments prix et quantité permet des estimations en prix constants. On y parvient en recalculant une série avec les prix d'une année de base donnée. Les variations d'une période à l'autre dans ces estimations en prix constants sont censées traduire la croissance économique "réelle" ou "ajustée en tenant compte de l'inflation" des séries, ou dans ce cas-ci, au titre du tourisme. Les estimations à prix constants des INT sont exprimées en prix de 1986. Ainsi par exemple, l'estimation de la demande touristique aux prix de 1986 pour 1990 est moindre que celle en prix courants. L'écart traduit le fait que les prix du marché de la plupart des biens et services se sont accrus entre 1986 et 1990.

Les estimations du tourisme en prix constants peuvent être envisagées comme un indice à pondération fixe, ou indice Laspeyres, dans lequel les prix du marché de la période de base constituent les pondérations fixes et où l'indice est échelonné de façon à être égal à la valeur du tourisme en dollars courants dans la période de base. La chose n'est peut-être pas évidente puisque les indices les plus en vue dans le système statistique, comme l'indice des prix à la consommation, sont des indices de prix plutôt que de quantité et sont habituellement ramenés à un chiffre arbitraire (souvent 100) dans la période de base. De la même façon qu'un indice Laspeyres de prix repose sur un "panier fixe de quantités" et représente le coût de ce panier à différents moments, un indice Laspeyres de quantité repose sur un "panier fixe de prix" et représente un ensemble de quantités vendues à différents moments et évaluées en fonction de l'ensemble fixe de prix.

1.4 Indices de prix

La section précédente abordait la question de la mesure du tourisme en prix constants d'une période de référence donnée. Les estimations ainsi obtenues du "tourisme réel" permettent d'évaluer le volume de l'activité économique. Mais qu'en est-il de l'élément prix du tourisme? Si l'élément de volume peut être isolé des estimations du tourisme en prix courants, ce qui reste peut-il être interprété comme l'élément de prix ou l'élément d'inflation? La réponse à cette question est oui, mais l'indice de prix qui en découle doit être interprété comme un indice Paasche, ou à pondération variable, et non comme un indice Laspeyres. La division des séries en prix courants du tourisme par les séries correspondantes en prix constants donne des indices implicites de prix (IIP) qui, avec les séries en prix constants, décomposent effectivement le tourisme aux prix du marché en ses éléments de prix et de volume. On doit toutefois toujours se rappeler que les IIP sont à pondération variable. L'évolution de ces indices traduit non seulement des variations de prix mais aussi des changements dans la pondération des divers biens et services. L'effet des déplacements de pondération sur la variation de l'indice implicite de prix du tourisme d'une période à l'autre s'avère parfois assez sensible.

1.5 Révisions

Les données seront révisées selon la politique des CRD: ce qui veut dire que les estimations d'un trimestre donné peuvent être révisées au cours des autres trimestres d'une même année, mais ne peuvent faire l'objet d'une révision au cours des années suivantes sauf au moment où paraissent les estimations du premier trimestre. Ces révisions annuelles sont limitées à quatre ans, après quoi les estimations sont considérées définitives. Ainsi en prenant comme exemple les estimations du deuxième trimestre de 1996, les révisions pourraient se faire au moment de la parution des estimations aux troisième et quatrième trimestres de 1996, et aux premiers trimestres de 1997, 1998, 1999 et 2000.

Cette politique comporte des exceptions. Presqu'à chaque dix ans, des révisions historiques sont effectuées. Au cours d'une telle révision, l'ensemble des comptes est sujet à des changements. Une révision importante du système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) est prévue à la fin de 1997 pour appliquer les nouvelles lignes directrices internationales (SCN de 1993) à la période historique du SCNC. L'effet de ces révisions sera incorporé aux INT lorsqu'elles seront disponibles. L'année de référence des prix du SCN passera à 1992 lors de la mise en place des estimations révisées.

Les données portant sur l'année 1992 seront établies pour le CST, en plus des révisions à celles de 1988. Les indicateurs seront étalonnés de nouveau pour tenir compte de ces données révisées et additionnelles, probablement au premier trimestre de 1997. La disponibilité

de deux années de référence, 1988 et 1992, rendra possible une évaluation de tous les indicateurs et améliorera les projections.

1.6 Qualité des estimations

L'évaluation de la qualité est un sujet difficile à aborder étant donné le nombre et la variété des sources de données et méthodes employées. L'objectif visé dans cette section est d'aider les utilisateurs à mieux comprendre les indicateurs du tourisme et à les appliquer de façon plus appropriée, avec une meilleure compréhension de leurs points faibles et de leurs points forts.

L'un des aspects importants de la qualité est la précision des indicateurs. Quels sont les agrégats des indicateurs dont les estimations sont considérées assez bonnes ou ceux pour lesquels elles sont jugées de moindre qualité? Une mesure objective de la validité de l'indicateur d'un bien ou service réside dans la proportion du niveau de 1988 qui est représentée par la série utilisée pour construire l'indicateur. À titre d'exemple, comme la série des recettes des transporteurs aériens canadiens des niveaux 1 et 2 représente 80% de toutes les recettes du transport aérien de passagers, l'indicateur est considéré comme très fiable. Selon cette mesure, la plupart des indicateurs sont tenus pour des représentations fiables des biens et services qu'ils reflètent.

En principe, les caractéristiques des INT sur le plan de la qualité devraient être établies de manière rigoureuse à partir du biais d'échantillonnage, de la variance ou de toute autre propriété de l'erreur de mesure dans les données de base. En pratique, la chose s'avère impossible, surtout pas d'une manière exhaustive, étant donné la complexité des méthodes d'estimation en cause, la diversité des données de base et l'absence de mesures d'erreur fiables pour bon nombre d'entre elles.

On a adopté une approche subjective dans ce cas-ci, en utilisant des cotes ordinales de qualité. Les cotes ont été attribuées par les statisticiens dans la Division des comptes nationaux et de l'environnement.

L'échelle comporte trois degrés:

1. **très fiable**
2. **fiable**
3. **acceptable**

La cote 1 est attribuée lorsque les estimations reposent sur des recensements, documents administratifs, enquêtes ou autres sources très fiables et lorsque les concepts et définitions sous-jacents aux données de base correspondent étroitement à ceux du CST, ou encore lorsque les ajustements requis quant à la couverture, l'évaluation et la classification ne posent pas de complication.

La cote 2 est allouée surtout aux estimations basées sur des documents administratifs ou des enquêtes qui ne sont pas très fiables ou encore qui exigent des ajustements difficiles et sujets à erreur afin de les rendre conformes aux concepts du CST.

Enfin, la cote 3 dénote des estimations pour lesquelles une observation directe et sûre est impossible et qui font par conséquent appel au jugement dans une large mesure ou reposent sur des sources apparentées.

Les cotes portent sur les indicateurs en prix courants. La qualité des estimations en prix constants dépend de la qualité des estimations en prix courants, puisque les premières sont

obtenues le plus souvent en divisant les dernières par des déflateurs ou des indices de prix appropriés. Dans de tels cas, la qualité des estimations en prix constants est jugée n'être pas meilleure que la qualité de celles en prix courants; toute détérioration de la qualité, s'il en est, est alors imputable aux indices de prix correspondants.

Une évaluation générale de la qualité des indicateurs de l'offre, publiés en dollars courants, est présentée au tableau 3 du chapitre 2. Une cote de qualité inférieure est attribuée lorsque les séries en prix courants sont construites à même une information partielle ou moins fiable, ou encore lorsque subsistent des problèmes de concept ou de définition dans la mesure. Une évaluation de la qualité des indicateurs de la demande et de l'emploi sera possible seulement lorsqu'un nouveau repère provenant du CST deviendra disponible.

1.7 Utilisation des données du système de comptabilité nationale

Dans la mesure du possible, les mesures établies dans le CST et les INT sont conformes aux estimations du système de comptabilité nationale (SCN). Cette conformité est accomplie de diverses façons.

Dans le cas de données d'enquêtes incomplètes ou qui ne sont pas encore disponibles, les indicateurs se basent sur les données trimestrielles et annuelles des dépenses personnelles figurant dans les comptes des revenus et dépenses (CRD). Lorsqu'elles sont disponibles, les données sur l'offre de biens et services en prix courants et constants, qui figurent dans les comptes d'E-S, sont utilisées pour étalonner ou faire des comparaisons avec les indicateurs de l'offre. Les indicateurs satisfont aussi les identités comptables du SCN; par exemple, l'offre de chacun des biens et services touristiques doit être égale à la somme de sa demande touristique et non touristique.

Des exemples additionnels de l'utilisation faite des méthodes et données de la comptabilité nationale pour développer les indicateurs du tourisme figurent ci-après.

- Les données trimestrielles et annuelles sur les dépenses personnelles tirées des CRD sont comparées aux estimations de l'offre et de la demande pour les biens et services touristiques. Les séries sur les dépenses personnelles, quant à elles, sont étalonnées aux estimations annuelles de l'offre totale par bien ou service dans les comptes d'E-S pour les années disponibles;
- Les données sur l'emploi sont utilisées pour se rapprocher des recettes. Parce qu'elles réfèrent aux mêmes branches d'activité, leur couverture est comparable à celle des données sur les recettes. De plus, on trouve souvent une forte corrélation entre les recettes et l'emploi;
- Les déflateurs des CRD sont utilisés pour établir les séries en prix constants;
- La Division des mesures et de l'analyse des industries (DMAI) produit une estimation mensuelle en prix constants au niveau de la branche d'activité, ce qui constitue une source pour évaluer les séries en prix constants des INT;
- Les taux d'impôt qui s'appliquent aux séries des dépenses personnelles sont utilisés pour calculer les taxes sur les biens et services touristiques;
- Les évaluations de la qualité des indicateurs s'inspirent des évaluations subjectives de la qualité des données de la DCNE;
- Les biens et services touristiques sont identiques ou correspondent à des éléments identifiables des biens et services des comptes d'E-S. Les mêmes définitions de biens et services sont donc utilisées.

1.8 Concepts et définitions

1.8.1 Tourisme

Le principal concept sous-jacent au CST et aux INT, celui de "tourisme", a évolué avec le temps. La définition utilisée ici est la dernière adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies: "les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs".¹

Cette définition dépasse le concept du tourisme en tant que voyage de loisirs uniquement. Elle englobe aussi les voyages pour affaires, pour visiter des amis ou parents ou pour motif personnel, recevoir des soins de santé, par exemple. Par contre, tous les voyages ne constituent pas du tourisme. En sont exclus le navettage, les voyages pour fins d'étude ou de travail dans un nouvel endroit, ainsi que ceux faits par les migrants et les diplomates ou membres des forces armées en affectation.

Par rapport au Canada, la définition comprend plusieurs types de tourisme: les voyages des Canadiens à l'intérieur du pays (le tourisme interne), ceux des étrangers au Canada (le tourisme récepteur), et ceux des Canadiens à l'étranger (le tourisme émetteur). Enfin, au Canada, l'"environnement habituel" englobe le territoire jusqu'à 80 kilomètres du domicile. Tout déplacement à un endroit au Canada situé à moins de cette distance ne constitue pas du "tourisme". Cependant, le fait de traverser une frontière internationale constitue généralement un voyage en dehors de l'"environnement habituel".

1.8.2 Visiteurs

Les personnes faisant du tourisme sont considérées soit comme des touristes (les visiteurs qui passent une nuit ou plus à l'endroit visité), ou des visiteurs d'un jour.

1.8.3 Biens et services touristiques

Un bien ou un service est défini comme étant un produit normalement destiné à être vendu sur le marché à un prix qui couvre les coûts de production, ex. une chambre d'hôtel, un repas, un billet d'avion, un t-shirt. Aux fins du tourisme, les biens et services sont classés en deux catégories: les biens et services touristiques et les biens et services non touristiques.

Un bien ou un service est qualifié de "touristique" si une part significative de sa demande totale au Canada provient des visiteurs. Autrement, le bien ou service est considéré comme non touristique. Ainsi, l'hébergement est considéré comme un service touristique car une part considérable de sa demande est apparentée au tourisme. Cependant, la bière achetée au magasin est classée parmi les biens non touristiques puisque les achats des visiteurs ne représentent qu'une proportion peu élevée des ventes totales au Canada.

Il existe deux exceptions à la définition des biens et services touristiques: le transport en commun urbain et le stationnement. Ces deux services sont traités comme touristiques, même si la part de la demande totale afférente au tourisme n'est pas appréciable. La raison est que nombre de visiteurs utilisent ces services, notamment dans les grands centres

1. Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme, **Recommandations sur les statistiques du tourisme**, New York, 1994, page 5.

urbains. Si ces deux services n'étaient pas disponibles dans une région, les visiteurs seraient moins enclins à s'y rendre ou à s'y adonner à certaines activités une fois là-bas.

La définition des biens et services touristiques se fonde sur les recommandations du Groupe d'étude national des données sur le tourisme.¹ L'annexe A fournit une liste des biens et services touristiques que l'on retrouve dans les INT, ainsi qu'une correspondance avec la classification des biens et services des comptes d'E-S.

1.8.4 Branches touristiques

Une branche d'activité est définie comme un ensemble d'unités d'exploitation (établissements) engagées dans un type d'activité analogue ou équivalent, ex. hôtels, restaurants, compagnies d'aviation, magasins à rayons. Les branches d'activité produisent des biens et services, tant touristiques que non touristiques.

Même si les biens et services achetés par les visiteurs ont pu être fournis par plusieurs branches d'activité, le CST et les INT se concentrent sur les branches d'activité qui sont les principales productrices des biens et services touristiques. Pour cette raison, une branche d'activité est dite "branche touristique" si;

- a) elle fournit des biens et services touristiques aux visiteurs, et
- b) en l'absence de tourisme, celle-ci cesserait d'exister ou continuerait d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit.

Le transport aérien répond au premier critère et à la première partie du second, alors que la branche des services de restauration satisfait au premier critère et à la deuxième partie du second. La branche des magasins d'alimentation est un exemple de branche non touristique, ne répondant pas au deuxième critère ci-dessus, bien que les achats des visiteurs soient importants pour cette branche d'activité à certains endroits. La branche des fonderies d'acier fournit un exemple d'une branche d'activité non touristique parce qu'elle ne répond pas au premier critère. Cette branche ne vend pas sa production aux visiteurs.

La définition des branches touristiques repose sur les recommandations du Groupe d'étude national des données sur le tourisme. Voir l'annexe B pour de plus amples détails sur les branches touristiques.

1.8.5 Offre intérieure

L'offre intérieure de biens et services touristiques se définit comme la production totale au Canada de ces biens et services spécifiques. Les importations ne sont pas incluses. Par exemple, la vente d'un billet d'avion par un transporteur aérien étranger est soustraite du calcul de l'offre de transport aérien de passagers.

1.8.6 Demande touristique

La demande touristique représente les dépenses effectuées par les visiteurs au titre des biens et services touristiques produits au Canada. Elle comprend les dépenses effectuées avant ou après un voyage, comme l'achat de réparations et pièces de véhicules, ainsi que celles encourues durant le voyage, comme l'achat d'hébergement et de repas.

1. Statistique Canada, **Groupe d'étude national des données sur le tourisme, Rapport définitif**, mars 1989.

La demande touristique comprend trois grandes catégories: la demande touristique au Canada, soit la demande totale par les visiteurs, de biens et services produits au Canada, et ses deux composantes, la demande touristique intérieure et les exportations touristiques.

- La demande touristique intérieure représente les dépenses des résidents canadiens en biens et services produits au Canada. Cela comprend les achats de biens et services canadiens au titre du tourisme interne et émetteur. Par exemple, cela englobe l'achat d'un billet d'avion d'un transporteur canadien, pour un voyage à l'extérieur du Canada.
- Les exportations touristiques représentent les dépenses des visiteurs étrangers en biens et services produits au Canada. Cela comprend les achats de biens et services canadiens au titre du tourisme récepteur, incluant des dépenses qui peuvent être effectuées à l'extérieur du Canada, comme l'achat d'un billet d'avion d'un transporteur international canadien, pour un voyage au Canada.

L'ensemble de l'offre intérieure de biens et services touristiques n'est pas achetée par les visiteurs. Par exemple, une partie seulement des services de restauration est consommée par les visiteurs au Canada, la majeure partie étant pour consommation locale. Il s'ensuit que l'offre intérieure est toujours supérieure à la demande touristique.

1.8.7 Emploi

Les données sur l'emploi présentées dans le CST et les INT sont étalonnées au concept "année-personne" tiré des estimations annuelles des comptes d'E-S servant aux mesures de productivité. Une année-personne ainsi définie peut représenter une personne occupée à temps plein ou à temps partiel (ex., en fonction du nombre d'heures travaillées par jour ou par semaine). Cependant, une personne ne travaillant que la moitié de l'année représenterait la moitié d'une année-personne. Les estimations annuelles et trimestrielles des INT publiées correspondent aux moyennes annuelles ou trimestrielles des estimations mensuelles tirées des enquêtes de SC. L'emploi à temps plein se compose de personnes qui travaillent habituellement un minimum de 30 heures par semaine. La moyenne des heures travaillées à temps plein d'une branche d'activité donnée est fondée sur la moyenne des heures habituelles de travail de ceux travaillant un minimum de 30 heures par semaine.

1.9 Liens entre l'offre et la demande touristique

L'offre de biens et services aux touristes et visiteurs d'un jour comprend 3 parties. D'abord les biens et services touristiques produits au Canada, ensuite les biens et services touristiques importés et finalement les biens et services non touristiques. Dans le cadre du CST et des INT, on considère que l'offre de biens et services importés est nulle.¹

Le tableau suivant schématise les relations entre l'ensemble de l'économie et l'offre, et la demande touristique au Canada. Il permet aussi de mieux comprendre ce que mesurent les INT. La partie supérieure du tableau présente l'offre de biens et services touristiques et non-touristiques pour l'année 1988. C'est la portion des biens et services touristiques qui fait l'objet des indicateurs de l'offre des INT. L'offre de biens et services touristiques représentait 6,9% de toute l'offre de biens et services produits au Canada en 1988. Vient ensuite la demande de biens et services touristiques et non-touristiques pour l'année 1988. C'est la portion des biens et services touristiques qui fait l'objet des indicateurs de la demande des

1. L'offre représente la production, au Canada, des biens et services spécifiques. Les importations ne sont pas incluses. Par exemple, la vente d'un billet d'avion auprès d'un transporteur aérien étranger est exclu du calcul de l'offre.

INT. En 1988, les biens et services touristiques comptaient pour près de 84% des dépenses des touristes et visiteurs d'un jour au Canada. La partie inférieure du tableau met en relation l'offre et la demande. On constate d'une part que la demande de biens et services touristiques représente 39% de l'offre de biens et services touristiques, alors que la consommation de biens et services non touristiques par les touristes et visiteurs d'un jour ne représente que 0,6% de l'offre de biens et services non touristiques au Canada.

Relation entre l'offre et la demande dans les INT, Canada 1988

| | Non touristiques | Touristiques |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------|
| Offre^{1,2} | | |
| Offre de biens et services produits au Canada (000 000 \$) | 879 390 | 65 515 |
| Part de l'offre totale | 93,1% | 6,9% |
| Demande touristique au Canada^{3,4} | | |
| Demande de biens et services par les touristes et visiteurs d'un jour au Canada (000 000 \$) | 4 930 | 25 244 |
| Part de la demande touristique totale | 16,3% | 83,7% |
| Demande en proportion de l'offre | 0,6% | 38,5% |

1. L'offre totale est extraite des comptes d'E-S.

2. L'offre touristique est basée sur le tableau 1 des estimations historiques des INT.

3. La demande de biens et services non-touristiques est basée sur le tableau 1 de l'article du CST.

4. La demande de biens et services touristiques est basée sur le tableau 6 des estimations historiques des INT.

1.10 Relation entre les INT et le CST

C'est l'**activité du visiteur** qui se trouve au centre du tourisme, plutôt qu'une caractéristique intrinsèque au bien ou service acheté. Pour satisfaire leurs besoins en voyage, les visiteurs achètent une variété de biens et services. Pour que cette demande soit satisfaite, plusieurs branches d'activité doivent produire. Pour mesurer de façon adéquate la production ainsi que la demande provenant du tourisme, les relations suivantes doivent être prises en compte.

Les visiteurs n'achètent pas que des biens et services touristiques. Ainsi, les visiteurs achètent non seulement des biens et services touristiques tels le transport aérien des passagers et l'hébergement, mais aussi des biens et services non touristiques tels les vêtements et les produits d'épicerie. Inversement, les biens et services touristiques ne sont pas tous achetés par les visiteurs. Ainsi, visiteurs et autres consommateurs consomment des repas.

De même, les branches touristiques ne fournissent pas que des biens et services touristiques. Elles produisent aussi des biens et services non touristiques. Ainsi la branche de l'hébergement produit aussi des marges de détail, en vendant des biens, ce qui constitue un service non touristique. L'inverse est également vrai. Les biens et services touristiques ne sont pas uniquement produits par des branches touristiques, mais aussi par des branches

non touristiques. Ainsi les repas sont offerts à la fois dans les cafétérias des magasins de détail et les restaurants avec permis.

En tenant compte de ces flux de biens et services, le CST mesure non seulement la demande des visiteurs pour les biens et services touristiques et non touristiques, mais aussi la production de biens et services touristiques et non touristiques par les branches touristiques et non touristiques. De plus, au moyen d'une répartition des recettes selon l'activité (touristique ou non touristique), tant pour les branches touristiques que non touristiques, le CST fournit l'estimation de la valeur ajoutée et de l'emploi générés par les ventes directes aux visiteurs.

Les INT ont été développés afin de mesurer les tendances des composantes du CST qui caractérisent les activités de l'offre et de la demande reliées au tourisme. En conséquence, les INT estiment à chaque trimestre les composantes suivantes du CST:

- l'offre intérieure des biens et services touristiques;
- la demande des visiteurs canadiens et non résidents pour ces biens et services touristiques produits au Canada;
- l'emploi généré par le tourisme dans les branches touristiques. L'emploi reflète le niveau de production généré dans les branches touristiques par les ventes directes aux visiteurs.

En montrant les tendances des principales composantes de l'offre et de la demande au titre du tourisme, les INT fournissent un moyen de suivre de plus près l'évolution du tourisme au Canada.

Cependant, les INT ne couvrent pas les composantes suivantes du CST:

- l'offre intérieure de biens et de services non touristiques achetés au Canada par des visiteurs, ce qui inclut les produits d'épicerie, l'alcool acheté au magasin, les dépenses faites avant le voyage et d'autres biens et services, comme les vêtements et les souvenirs;
- la demande des visiteurs canadiens et non résidents pour ces biens et services non touristiques produits au Canada;
- la demande des visiteurs canadiens pour les importations de biens et services touristiques et non touristiques. Cela comprend les importations achetées par des Canadiens au titre du tourisme émetteur;
- l'emploi direct généré par le tourisme dans les branches non touristiques. Cela fait référence à l'emploi généré par les ventes directes aux visiteurs dans les branches non touristiques, comme les magasins de détail.

Parce que les INT n'incluent pas les dépenses des visiteurs canadiens et non résidents pour des biens et services non touristiques, il s'ensuit que l'estimation de la demande pour l'ensemble des biens et services touristiques des INT pour 1988 est moins élevée que les chiffres du CST portant sur la demande pour tous les biens et services.¹ De la même façon, puisque les INT ne mesurent pas l'emploi direct généré par le tourisme dans les branches non touristiques, il s'ensuit que l'estimation de l'emploi dans les branches touristiques des INT pour 1988 est moins élevée que l'estimation de l'emploi touristique pour toutes les branches d'activité du CST.² Cependant, l'estimation des INT égale le chiffre du CST portant sur l'emploi touristique dans toutes les branches touristiques.³

1. Voir Lapierre et Hayes, **Le Compte satellite du tourisme**, tableau 1, ligne 35, page xl.

2. Ibid., tableau 2, ligne 22, page xlii.

3. Ibid., tableau 2, ligne 20, page xlii.

1.11 Formes de publication

Les estimations trimestrielles seront diffusées environ 75 jours après le trimestre de référence alors que les estimations annuelles seront disponibles lors de la parution du premier trimestre de chaque année. Les estimations seront disponibles dans deux publications bilingues: les **Indicateurs nationaux du tourisme, estimations trimestrielles** (n° 13-009-XPB au catalogue) et les **Indicateurs nationaux du tourisme, estimations historiques** (n° 13-220-XPB au catalogue). Cette dernière publication offre un volet analytique. Elle comprend des tableaux et des graphiques où figurent les premières différences, les facteurs saisonniers, les variations en pourcentage d'une année à l'autre et des graphiques comparant les séries désaisonnalisées et non désaisonnalisées pour l'ensemble de la période.

Pour chaque indicateur de l'offre et de la demande, on établit quatre séries différentes:

- Données non désaisonnalisées, en prix courants
- Données désaisonnalisées, en prix courants
- Données non désaisonnalisées, en prix de 1986
- Données désaisonnalisées, en prix de 1986

Les tableaux publiés présentent les deux séries en prix courants, mais seulement la série en prix de 1986 sous forme désaisonnalisée.

Pour chaque indicateur de l'emploi, deux séries différentes sont produites:

- Données non désaisonnalisées
- Données désaisonnalisées

Les deux séries sont incorporées dans les tableaux publiés.

1.12 Conclusions et développements futurs

Les INT présentent des indicateurs pour la plupart des biens et services inclus dans le CST. Des améliorations et des perfectionnements, planifiés dans le futur pour les INT, sont notés ci-après. Le CST de 1992, tout en fournissant une deuxième année de référence pour les indicateurs, établira un nouveau repère, des ratios et des distributions qui seront inclus dans les INT. Ceci améliorera les séries chronologiques en tenant compte des changements structurels possibles dans le tourisme depuis 1988. Seront ajoutées les dépenses effectuées avant et après le voyage, et les achats de biens et services non touristiques comme les vêtements et les souvenirs. Des indicateurs sur les importations, comme établis dans le CST de 1988, pourraient être ajoutés dans le futur.

Des estimations portant sur l'emploi direct en équivalents à temps plein (ÉTP), seront disponibles pour les branches touristiques et non touristiques lorsque les révisions historiques des comptes d'E-S seront complétées, à la fin de 1997. Des estimations correspondantes du revenu du travail sont à développer pour les branches touristiques et non touristiques.

Un indicateur du PIB direct du tourisme est à développer. Cet indicateur permettra de comparer l'évolution de l'industrie touristique avec les autres industries.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Indicateurs de l'offre

2.1 Introduction et approche générale

Ce chapitre traite des sources et méthodes utilisées pour dériver chaque indicateur de l'offre. En accord avec les méthodes utilisées pour établir les valeurs repères des biens et services touristiques du CST, les indicateurs de l'offre mesurent les tendances des valeurs de la production intérieure de 18 biens et services touristiques et cinq agrégats. Les estimations annuelles et trimestrielles de chaque indicateur sont fournies de 1986 à ce jour. Les estimations trimestrielles sont désaisonnalisées. Toutes les estimations sont produites en prix courants et en prix de 1986.

Le chapitre contient trois sections: premièrement, une description des approches utilisées pour estimer les recettes provenant de chaque bien ou service touristique; deuxièmement, une description et des tableaux sommaires des données, sources, méthodes et évaluation de la qualité de tous les indicateurs de l'offre, et troisièmement, un résumé des méthodes et des particularités de chaque indicateur.¹

Tel que définis au chapitre 1, ces biens et services sont ceux pour lesquels une part significative de la demande provient des visiteurs et qui sont produits principalement par les branches d'activité touristiques. Par conséquent, les indicateurs de l'offre sont fondés sur les estimations de la production des branches touristiques et non touristiques. Les données recherchées pour chaque indicateur sont des séries chronologiques de recettes qui sont associées directement au bien ou service correspondant des branches touristiques et non touristiques.

Les indicateurs de l'offre sont étalonnés aux niveaux du CST sauf dans les cas suivants: les frais de conférence font partie des INT, alors qu'ils ne sont pas compris dans le CST. Par conséquent, les agrégats de l'offre des autres biens et services touristiques et le total des biens et services touristiques de 1988 ne correspondent pas à ceux établis pour le CST.² De même, les biens et services non touristiques achetés par les visiteurs (tels que les aliments et boissons alcoolisées achetés en magasin) ne sont pas compris dans les INT alors qu'ils font partie du CST.

Les estimations des indicateurs de l'offre font l'objet de projections pour les années qui précèdent et qui suivent, à partir des niveaux repères. Avec la mise à jour du CST, les indicateurs seront étalonnés en fonction de données plus récentes. Les indicateurs sont évalués aux prix d'achat. Ainsi, ils comprennent les taxes provinciales, municipales et fédérales (p. ex., la TPS).

1. On trouvera à l'annexe A une concordance entre les séries de biens et services des indicateurs de l'offre et la classification des biens et services définis dans les comptes d'E-S.

2. Voir Lapierre et Hayes, **Le Compte satellite du tourisme**, tableau 1, page xl

Les méthodes développées pour estimer les indicateurs de l'offre utilisent autant que possible les enquêtes annuelles et trimestrielles portant sur les branches d'activité. Pour les périodes non couvertes par les plus récentes données d'enquêtes, les indicateurs font l'objet de projections à partir de tendances estimées en utilisant des résultats d'enquêtes auprès de composantes de branches d'activité ou d'enquêtes sur l'emploi. Si ceux-ci ne sont pas disponibles, on utilise comme approximation les séries des dépenses personnelles portant sur les éléments les plus étroitement reliés aux biens et services touristiques à estimer.

Si les enquêtes trimestrielles portant sur les branches d'activité ne sont pas disponibles, les répartitions trimestrielles des indicateurs dépendent des séries des dépenses personnelles trimestrielles portant sur les éléments étroitement reliés. Dans d'autres cas, la répartition trimestrielle de l'indicateur est obtenue en combinant la répartition trimestrielle de la demande touristique au Canada avec la répartition trimestrielle des estimations de l'offre de ce bien ou service. Cette méthode est appliquée afin d'obtenir une répartition trimestrielle plus robuste ou plus appropriée que celle tirée des estimations trimestrielle de l'offre.

2.2 Les tableaux

Trois tableaux suivent:

Tableau 1. Données et sources

Tableau 2. Méthodes utilisées pour les estimations en prix courants

Tableau 3. Évaluation de la qualité et ratios de la demande touristique à l'offre

Le **tableau 1** fournit, pour les biens et services notés à la première colonne, une liste des données utilisées pour élaborer les indicateurs (colonne 2) et les sources des données provenant des publications cataloguées de SC et d'autres sources de données non publiées (colonne 3).

Les sources de données sur l'offre proviennent principalement des recettes rapportées dans les enquêtes de SC portant sur les branches d'activité selon la CTI pour 1980 de SC. Lorsque de telles enquêtes n'existent pas, que les résultats ne sont pas disponibles pour la période concernée ou ne sont disponibles qu'annuellement, d'autres sources de données sont utilisées, comme les niveaux annuels de l'offre des comptes d'E-S, les enquêtes sur l'emploi, les séries des dépenses personnelles, les indicateurs de la demande touristique et des ratios tirés du CST.

Les données utilisées pour mesurer l'offre dans le temps de chaque bien ou service touristique ne correspondent pas habituellement avec les séries recherchées sur les recettes portant sur les biens et services des comptes d'E-S et des composantes des biens et services touristiques, telles que décrites à l'annexe A. En l'absence de séries courantes ou comparables au titre des recettes recherchées, on utilise des approximations. Les séries des dépenses personnelles servent d'approximation pour la moitié des indicateurs, tant pour faire des projections sur les périodes non couvertes par les données d'enquêtes que pour interpoler une répartition trimestrielle inexistante. Les séries de l'emploi dans la branche appropriée (celle qui produit le bien ou le service touristique en question) servent pour la location de véhicules et les loisirs et spectacles, alors que les indicateurs de l'offre ou de la demande des biens et services afférents servent à faire des projections pour les repas et boissons alcooliques des autres branches touristiques, les agences de voyages et les frais de conférence.

Les taux d'impôt sont construits à partir des taux d'impôt applicables au bien ou service spécifique (habituellement les taxes provinciales et la TPS) et servent à transformer les séries aux

prix à la production en prix d'achat. Les déflateurs de la DCNE servent à transformer les estimations aux prix courants en prix de 1986.

Le **tableau 2** présente un sommaire par bien et service des méthodes utilisées pour établir les séries annuelles et trimestrielles des données identifiées au tableau 1.

Les sommaires portant sur les méthodes annuelles indiquent les méthodes servant à estimer les tendances à partir des niveaux étalonnés. Les projections annuelles sont fondées sur les recettes des branches d'activité appropriées couvrant la période la plus récente et pour la période non couverte, en utilisant une combinaison de données afférentes, telles qu'identifiées au tableau 1.

Souvent, les recettes recherchées ne peuvent être distinguées des tableaux d'E-S à chaque année, pas plus qu'elles ne sont disponibles par trimestre. La plupart des données sur les recettes tirées des enquêtes de SC sont en retard de 2 ou 3 ans par rapport à l'année de référence et ne sont disponibles, la plupart du temps qu'à un niveau plus agrégé que celui qui est nécessaire pour l'estimation de l'offre de biens et services touristiques. Dans certains cas, (taxis, stationnement et frais de conférence) il n'y a pas d'enquête.

L'interpolation des répartitions trimestrielles manquantes se fonde sur plusieurs méthodes. Dans certains cas, les répartitions trimestrielles tirées d'une autre source sont ramenées aux niveaux annuels (transport ferroviaire de passagers, location de véhicules) ou une répartition trimestrielle est interpolée à partir des niveaux annuels en combinant les répartitions de l'offre et de la demande à l'aide d'une pondération de la demande touristique par rapport à l'offre de ce bien ou service. Cette méthode est utilisée pour 10 indicateurs et permet une répartition trimestrielle plus robuste, en l'absence de mesures directes ou fiables de la répartition trimestrielle. Par exemple, dans le cas de l'hébergement en hôtel, la répartition trimestrielle de l'offre est obtenue en ramenant la répartition des dépenses personnelles en hébergement aux niveaux annuels. Cependant, la répartition de la demande personnelle peut s'avérer différente de la répartition de la demande touristique, puisque cette dernière comprend une portion significative de consommation par le secteur des affaires. L'introduction de la répartition touristique raffine la répartition trimestrielle de l'indicateur, en ce sens qu'il représente alors tous les visiteurs. Pour ce faire, on procède à une pondération de la répartition trimestrielle de l'offre et de la demande touristique pour le bien ou service en question. Cette méthode assure que si la demande totale du tourisme représente une grande part de l'offre, la distribution de la demande touristique trimestrielle en moyenne prédomine, tandis que si la demande représente une petite partie de l'offre, la distribution de l'offre en moyenne prend plus d'importance. Le ratio de la demande touristique totale exprimé en proportion de l'offre par bien et service apparaît au tableau 3.

Les séries des dépenses personnelles sont souvent utilisées pour faire des projections pour les périodes non couvertes par les plus récentes données d'enquêtes. Ces séries, qui conceptuellement mesurent la demande plutôt que l'offre, font partie des CRD trimestriels et sont étalonnées aux estimations annuelles des comptes d'E-S. Les dépenses personnelles sont considérées comme des approximations acceptables de l'offre puisque la plupart des biens et services touristiques sont des services. Une caractéristique des services est qu'ils sont offerts seulement lorsqu'il y a transaction ou demande (ex. un billet d'avion n'est produit que lorsqu'il est acheté; il n'y a pas d'inventaires pour les services). De plus, la répartition trimestrielle des dépenses personnelles reflète la part la plus importante des dépenses touristiques que sont les voyages personnels, et représentent donc adéquatement les dépenses du tourisme. La répartition trimestrielle d'une série appropriée des dépenses personnelles sert à quatre séries. On utilise les répartitions trimestrielles des séries de l'emploi dans les cas présentant un ensemble de branches d'activité hétérogènes (loisirs et spectacles, repas et boissons alcoolisées dans les autres branches touristiques).

TABEAU 1 Indicateurs de l'offre: données et sources

| Indicateur | Données utilisées | Source |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Transport | Voir sections 1.1-1.7 | Voir sections 1.1-1.7 |
| 1.1 Transport aérien de passagers | Recettes-passagers de niveau I Recettes-passagers de niveau II Recettes-passagers et recettes-marchandises de niveau I Recettes-passagers et recettes-marchandises de niveau II Déflateur, transport aérien Taux d'impôt, transport aérien | N ^{os} 51-002 et 51-206 au cat. N ^{os} 51-002 et 51-206 au cat. N ^o 51-206 au cat. N ^o 51-002 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 1.2 Transport ferroviaire de passagers | Recettes, transport des voyageurs, VIA Rail Déflateur, transport ferroviaire Taux d'impôt, transport ferroviaire | N ^o 52-003 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 1.3 Transport interurbain par autobus | Recettes, transport interurbain de voyageurs par autobus Recettes, transport de voyageurs par autobus nolisés et d'excursion Recettes, transport interurbain des établissements de transport interurbain Dépenses personnelles, transport interurbain Déflateur, transport interurbain par autobus Taux d'impôt, transport interurbain | N ^o 53-215 au cat. N ^o 53-215 au cat. N ^o 53-003 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 1.4 Location de véhicules | Recettes, services de location d'automobiles et de camions Emploi total, Canada, catégorie 992 de la CTI Déflateur, location de véhicules à court ou à long termes Taux d'impôt, location de véhicules à court ou à long termes | N ^o 63-232 au cat. données non publiées, DSST N ^o 72-002 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 1.5 Réparations et pièces de véhicules | Dépenses personnelles, réparations et pièces de véhicules Déflateur, réparations et entretien Déflateur, pièces et accessoires de véhicules Taux d'impôt, pièces et accessoires de véhicules Taux d'impôt, réparations et entretien | N ^o 13-201 au cat. N ^o 13-201 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 1.6 Carburant de véhicules | Dépenses personnelles en carburants et lubrifiants Déflateur, carburants et lubrifiants Taux d'impôt, carburants et lubrifiants | N ^o 13-201 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 1.7 Autres services de transport | Voir sections 1.7.1 à 1.7.4 | Voir sections 1.7.1 à 1.7.4 |
| 1.7.1 Transport de passagers par eau | Dépenses personnelles, transport par eau Déflateur, transport par eau Taux d'impôt, transport par eau | données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 1.7.2 Transport en commun urbain | Recettes, transport urbain de voyageurs par autobus Recettes, transport urbain des établissements de transport urbain Déflateur, transport urbain Taux d'impôt, transport urbain | N ^o 53-215 au cat. N ^o 53-003 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 1.7.3 Taxis | Dépenses personnelles, taxis Déflateur, taxis Taux d'impôt, taxis | données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 1.7.4 Stationnement | Dépenses personnelles, stationnement Déflateur, stationnement Taux d'impôt, stationnement | données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 2. Services d'hébergement | Voir sections 2.1 à 2.3 | Voir sections 2.1 à 2.3 |
| 2.1 Services d'hébergement provenant des hôtels | Recettes, hôtels Dépenses personnelles, hébergement Déflateur, hébergement Taux d'impôt, hébergement | N ^o 63-204 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 2.2 Services d'hébergement provenant des motels | Recettes, motels Dépenses personnelles, hébergement Déflateur, hébergement Taux d'impôt, hébergement | N ^o 63-204 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 2.3 Autres services d'hébergement | Recettes, autres établissements d'hébergement Dépenses personnelles, hébergement Déflateur, hébergement Taux d'impôt, hébergement | N ^o 63-204 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |

TABLEAU 1 Indicateurs de l'offre: données et sources - suite

| Indicateur | Données utilisées | Source |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3. Restauration | Voir sections 3.1 à 3.4 | Voir sections 3.1 à 3.4 |
| 3.1 Repas provenant des services d'hébergement | Recettes tirées des repas, hôtels Recettes tirées des repas, motels Recettes tirées des repas, autres établissements d'hébergement Dépenses personnelles, hébergement Dépenses personnelles, repas pris à l'extérieur Déflateur, repas pris à l'extérieur Taux d'impôt, repas pris à l'extérieur | N° 63-204 au cat. N° 63-204 au cat. N° 63-204 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 3.2 Repas provenant des services de restauration | Recettes, restaurants avec permis Recettes, restaurants sans permis Recettes, comptoirs de mets à emporter Recettes, tavernes Proportion des recettes tirées des repas aux recettes totales générées par la branche des services de restauration Dépenses personnelles, repas pris à l'extérieur Déflateur, repas pris à l'extérieur Taux d'impôt, repas pris à l'extérieur | N° 63-011 au cat. N° 63-011 au cat. N° 63-011 au cat. N° 63-011 au cat. CST données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 3.2 Boissons alcoolisées provenant des services d'hébergement | Recettes, hôtels Recettes, motels Recettes, autres services d'hébergement Dépenses personnelles en hébergement Dépenses personnelles au titre des boissons alcoolisées Déflateur, service sur les boissons alcoolisées Taux d'impôt, service sur les boissons alcoolisées | N° 63-204 au cat. N° 63-204 au cat. N° 63-204 au cat. données non publiées, DCNE N° 13-201 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 3.3 Boissons alcoolisées provenant des services de restauration | Recettes, restaurants avec permis Recettes, tavernes Proportion des recettes provenant des boissons alcoolisées dans la branche des services de restauration, Dépenses personnelles, boissons alcoolisées Déflateur, service sur les boissons alcoolisées Taux d'impôt, service sur les boissons alcoolisées | N° 63-011 au cat. N° 63-011 au cat. CST N° 13-201 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 3.4 Repas et boissons alcoolisées provenant d'autres branches touristiques | Indicateur de l'offre, repas, services de restauration Indicateur de l'offre, boissons alcoolisées, services de restauration Indicateur de l'offre, repas, services d'hébergement Indicateur de l'offre, boissons alcoolisées, services d'hébergement Indicateur de l'offre, loisirs et spectacles | N ^{OS} 13-220-XPB et 13-009-XPB au cat. N ^{OS} 13-220-XPB et 13-009-XPB au cat. N ^{OS} 13-220-XPB et 13-009-XPB au cat. N ^{OS} 13-220-XPB et 13-009-XPB au cat. N ^{OS} 13-220-XPB et 13-009-XPB au cat. |
| 4. Autres biens et services touristiques | Voir sections 4.1 à 4.3 | Voir sections 4.1 à 4.3 |
| 4.1 Loisirs et spectacles | Recettes, catégories 962-965, 969 de la CTI Nombre total d'employés, catégories 962-965, 969 de la CTI Déflateur, matériel de loisirs, sports et camping Déflateur, fournitures de lecture et divertissement Déflateur, services de loisirs Taux d'impôt, matériel de loisirs, sports et camping Taux d'impôt, fournitures de lecture et divertissement Taux d'impôt, services de loisirs | N° 63-233 au cat. N° 72-002 au cat. données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE données non publiées, DCNE |
| 4.2 Services d'agences de voyage | Indicateur de l'offre, transport aérien de passagers Indicateur de l'offre, services d'hébergement, hôtels Indicateur de la demande, transport aérien de passagers Indicateur de la demande, services d'hébergement, hôtels | N ^{OS} 13-220-XPB et 13-009-XPB au cat. N ^{OS} 13-220-XPB et 13-009-XPB au cat. N ^{OS} 13-220-XPB et 13-009-XPB au cat. N ^{OS} 13-220-XPB et 13-009-XPB au cat. |
| 4.3 Frais de conférence | Indicateur de la demande, frais de conférence Indicateur de l'offre, services d'hébergement, hôtels Indicateur de la demande, services d'hébergement, hôtels | N ^{OS} 13-220-XPB et 13-009-XPB au cat. N ^{OS} 13-220-XPB et 13-009-XPB au cat. N ^{OS} 13-220-XPB et 13-009-XPB au cat. |

TABEAU 2 Indicateurs de l'offre: méthodes utilisées pour les estimations en prix courants

| Indicateurs | Séries annuelles | Séries trimestrielles |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Transport | Somme de 1.1 à 1.7 | Somme de 1.1 à 1.7 |
| 1.1 Transport aérien de passagers | Somme des séries trimestrielles | Recettes trimestrielles totales au titre du transport de passagers des transporteurs aériens de niveaux 1 et 2, séries projetées pour le plus récent trimestre avec les recettes des transporteurs de niveau 1 |
| 1.2 Transport ferroviaire de passagers | Somme des recettes mensuelles, transport des passagers, VIA Rail | Offre (tirée aussi des recettes mensuelles) et demande touristique combinées à chaque trimestre, ramenées à la somme annuelle |
| 1.3 Transport interurbain par autobus | Recettes annuelles totales au titre du transport interurbain et nolisé par les compagnies de transport en commun, de transport rural et interurbain par autobus, de transport par autobus scolaire et autres compagnies de transport par autobus, séries projetées pour la plus récente année avec les dépenses personnelles en transport interurbain par autobus | Interpolées des séries annuelles avec l'indicateur de la demande en transport interurbain par autobus, séries projetées pour les 4 plus récents trimestres avec les dépenses personnelles en transport interurbain par autobus |
| 1.4 Location de véhicules | Recettes annuelles totales, services de location d'automobiles et de véhicules récréatifs, séries projetées pour les 2 plus récentes années avec l'emploi dans la branche de la location d'automobiles et de camions. | Offre et demande touristique combinées à chaque trimestre, ramenées à la somme annuelle, séries projetées pour les 8 plus récents trimestres avec l'emploi trimestriel dans la branche de la location d'automobiles et de camions |
| 1.5 Réparations et pièces de véhicules | Dépenses personnelles, réparations et pièces de véhicules | Dépenses personnelles, réparations et pièces de véhicules |
| 1.6 Carburant de véhicules | Dépenses personnelles, carburant de véhicules | Dépenses personnelles, carburant de véhicules |
| 1.7 Autres services de transport | Voir sections 1.7.1 à 1.7.4 | Voir sections 1.7.1 à 1.7.4 |
| 1.7.1 Transport de passagers par eau | Dépenses personnelles, transport de passagers par eau | Dépenses personnelles, transport de passagers par eau |
| 1.7.2 Transport en commun urbain | Recettes annuelles totales au titre du transport interurbain et nolisé par les compagnies de transport en commun, de transport rural et interurbain par autobus, de transport par autobus scolaire et autres compagnies de transport par autobus, séries projetées pour la plus récente année avec les dépenses personnelles de transport en commun urbain | Offre et demande touristique combinées à chaque trimestre, ramenées à la somme annuelle, séries projetées pour les 4 plus récents trimestres avec les dépenses personnelles en transport urbain |
| 1.7.3 Taxis | Dépenses personnelles, taxis | Dépenses personnelles, taxis |
| 1.7.4 Stationnement | Dépenses personnelles, stationnement | Dépenses personnelles, stationnement |
| 2. Services d'hébergement | voir sections 2.1 à 2.3 | voir sections 2.1 à 2.3 |
| 2.1 Services d'hébergement provenant des hôtels | Recettes annuelles des services d'hébergement, hôtels et petits hôtels, séries projetées pour les 2 plus récentes années avec les dépenses personnelles en hébergement | Offre et demande touristique combinées à chaque trimestre, ramenées à la somme annuelle, l'offre trimestrielle étant interpolée avec les dépenses personnelles en hébergement, séries projetées pour les 8 plus récents trimestres avec les dépenses personnelles en hébergement |
| 2.2 Services d'hébergement provenant des motels | Recettes annuelles des services d'hébergement, motels, séries projetées pour les 2 plus récentes années avec les dépenses personnelles en hébergement | Offre et demande touristique combinées à chaque trimestre, ramenées à la somme annuelle, l'offre trimestrielle étant interpolée avec les dépenses personnelles en hébergement, séries projetées pour les 8 plus récents trimestres avec les dépenses personnelles en hébergement |
| 2.3 Autres services d'hébergement | Recettes annuelles des services d'hébergement provenant des cabines pour touristes, terrains de camping et parcs à roulettes, pourvoyeurs et autres camps de vacances, séries projetées pour les 2 plus récentes années avec les dépenses personnelles en hébergement | Offre et demande touristique combinées à chaque trimestre, ramenées à la somme annuelle, l'offre trimestrielle étant interpolée avec les dépenses personnelles en hébergement, séries projetées pour les 8 plus récents trimestres avec les dépenses personnelles en hébergement |

TABLEAU 2 Indicateurs de l'offre: méthodes utilisées pour les estimations en prix courants - suite

| Indicateurs | Séries annuelles | Séries trimestrielles |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3. Restauration | voir sections 3.1 à 3.4 | voir sections 3.1 à 3.4 |
| 3.1 Repas provenant des services d'hébergement | Recettes annuelles des services d'hébergement, séries projetées pour les 2 plus récentes années avec les dépenses personnelles en hébergement | Offre et demande touristique combinées à chaque trimestre, ramenées à la somme annuelle, l'offre trimestrielle étant interpolée avec la répartition trimestrielle des dépenses personnelles en repas pris à l'extérieur, séries projetées pour les 8 plus récents trimestres avec les dépenses personnelles en hébergement |
| 3.2 Repas provenant des services de restauration | Recettes annuelles des restaurants avec permis, restaurants sans permis, comptoirs de mets à emporter et tavernes, en appliquant un ratio tiré du CST qui représente la proportion des recettes totales qui provient des repas pour la branche des services de restauration, séries projetées pour la plus récente année avec les dépenses personnelles en hébergement | Offre et demande touristique combinées à chaque trimestre, ramenées à la somme annuelle, l'offre trimestrielle étant interpolée avec la répartition trimestrielle des dépenses personnelles en repas pris à l'extérieur, séries projetées pour les 4 plus récents trimestres avec les dépenses personnelles en repas pris à l'extérieur |
| 3.2 Boissons alcoolisées provenant des services d'hébergement | Recettes annuelles des services d'hébergement au titre des boissons alcoolisées par type d'hébergement, séries projetées pour les 2 plus récentes années avec les dépenses personnelles en hébergement | Offre et demande touristique combinées à chaque trimestre, ramenées à la somme annuelle, l'offre trimestrielle étant interpolée avec les dépenses personnelles en boissons alcoolisées, séries projetées pour les 8 plus récents trimestres avec les dépenses personnelles en hébergement |
| 3.3 Boissons alcoolisées provenant des services de restauration | Recettes annuelles des restaurants avec permis et des tavernes au titre des boissons alcoolisées, en appliquant un ratio tiré du CST qui représente la proportion des recettes totales qui provient des boissons alcoolisées pour la branche des services de restauration, séries projetées pour la plus récente année avec les dépenses personnelles en boissons alcoolisées | Recettes des restaurants avec permis et des tavernes au titre des boissons alcoolisées, en appliquant un ratio tiré du CST qui représente la proportion des recettes totales qui provient des boissons alcoolisées pour la branche des services de restauration, séries projetées pour les 4 plus récents trimestres avec les dépenses personnelles en boissons alcoolisées |
| 3.4 Repas et boissons alcoolisées provenant d'autres branches touristiques | Somme des indicateurs annuels de l'offre portant sur les repas pour la branche des services de restauration, les repas pour la branche des services d'hébergement, les boissons alcoolisées pour la branche des services de restauration et les boissons alcoolisées pour la branche des services d'hébergement, le tout étant étalonné au CST et projeté pour les 2 plus récentes années avec l'emploi. | Séries trimestrielles interpolées des indicateurs de l'offre au titre des loisirs et spectacles, séries projetées pour les 8 plus récents trimestres avec l'emploi |
| 4. Autres biens et services touristiques | voir sections 4.1 à 4.3 | voir sections 4.1 à 4.3 |
| 4.1 Loisirs et spectacles | Recettes annuelles des services et réparations des branches de services récréatifs, séries projetées pour les 2 plus récentes années avec l'emploi dans ces branches d'activité | Interpolées et projetées avec l'emploi dans la branche d'activité |
| 4.2 Services d'agences de voyage | Indicateurs annuels de l'offre au titre du transport aérien et de l'hébergement | Offre et demande touristique combinées à chaque trimestre, ramenées à la somme annuelle, |
| 4.3 Frais de conférence | Séries annuelles de la demande divisée par le ratio de la demande touristique totale à l'offre au titre de l'hébergement en hôtel | Séries trimestrielles de la demande divisée par le ratio de la demande touristique totale à l'offre au titre de l'hébergement en hôtel |

Le **tableau 3** fournit l'évaluation de la qualité par bien et service selon les critères établis au chapitre 1, basés sur l'évaluation des séries des dépenses personnelles. Les biens et services présentant les plus fortes proportions par rapport aux dépenses ont généralement la meilleure évaluation alors que les catégories hétérogènes ont les plus faibles. Dans l'ensemble, l'offre totale de biens et services touristiques est cotée "1".

Ce tableau présente aussi les ratios de la demande touristique à l'offre tirés du CST. Dans l'ensemble, le ratio est de 38,8, l'intervalle allant de 7,0 (stationnement) à 97,8 (agences de voyages). Comme on s'y attend, ces dernières, représentent le service le plus touristique de la liste. Tel qu'indiqué au chapitre 3, ces ratios, lorsqu'appliqués aux estimations de l'offre, sont à la base des valeurs des séries des indicateurs de la demande de 1986 à ce jour.

TABLEAU 3 Indicateurs de l'offre: évaluation de la qualité et ratio de la demande touristique à l'offre

| Indicateur | Classement | Demande touristique en proportion de l'offre, 1988 |
|-----------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------|
| 1. Transport | 1 | 42,4 |
| 1.1 Transport aérien de passagers | 1 | 92,1 |
| 1.2 Transport ferroviaire de passagers | 1 | 83,8 |
| 1.3 Transport par autobus interurbain | 2 | 88,1 |
| 1.4 Location de véhicules | 2 | 83,0 |
| 1.5 Réparations et pièces de véhicules | 2 | 19,0 |
| 1.6 Carburant de véhicules | 2 | 32,4 |
| 1.7 Autres services de transport | 3 | 22,4 |
| 1.7.1 Transport de passagers par eau | 3 | 93,5 |
| 1.7.2 Transport en commun urbain | 3 | 28,8 |
| 1.7.3 Taxis | 3 | 83,0 |
| 1.7.4 Stationnement | 3 | 7,0 |
| 2. Services d'hébergement | 2 | 89,8 |
| 2.1 Services d'hébergement, hôtels | 2 | 91,4 |
| 2.2 Services d'hébergement, motels | 2 | 95,4 |
| 2.3 Autres services d'hébergement | 3 | 75,1 ¹ |
| 3. Restauration | 2 | 25,6 |
| 3.1 Repas, services d'hébergement | 2 | 51,8 |
| 3.2 Repas, services de restauration | 2 | 25,9 |
| 3.2 Boissons alcoolisées, services d'hébergement | 2 | 16,2 |
| 3.3 Boissons alcoolisées, services de restauration | 2 | 14,7 |
| 3.4 Repas et boissons alcoolisées, autres branches touristiques | 2 | 27,7 |
| 4. Autres biens et services touristiques | 2 | 32,7² |
| 4.1 Loisirs et spectacles | 2 | 27,7 |
| 4.2 Services d'agences de voyage | 2 | 97,8 |
| 4.3 Frais de conférence | 3 | 91,1 |
| 5. Offre total de biens et services touristiques | 1 | 38,8 |

1. Comprend le camping, les pourvoyeurs et autres types d'hébergement.

2. Comprend les loisirs et spectacles ainsi que les services d'agences de voyages tels que présentés dans le CST de 1988 ainsi que le ratio de la demande touristique à l'offre pour les frais de conférence tel qu'utilisé dans les INT.

2.3 Vue d'ensemble par indicateur

1. Transport

1.1 Transport aérien de passagers

L'indicateur du transport aérien de passagers représente la somme du transport de passagers par vol régulier et du transport de passagers par vol nolisé. Ces deux composantes constituent un sous-ensemble de la catégorie transport aérien des comptes d'E-S.

L'indicateur est établi à partir des estimations d'enquêtes sur les recettes trimestrielles au titre du transport aérien de passagers générées par les transporteurs aériens de niveaux I et II. Les niveaux I et II des transporteurs sont les plus gros transporteurs des six niveaux compris dans le transport aérien en terme de nombres de passagers et en tonnes de marchandises transportées. Les recettes ont trait à la fois aux vols réguliers et aux vols nolisés de ces transporteurs. Afin de mettre à jour l'indicateur lorsque les données d'enquête ne sont pas disponibles, on utilise comme base de projection les données préliminaires sur les recettes provenant des opérations des transporteurs de niveaux I et II.

1.2 Transport ferroviaire de passagers

Cet indicateur mesure l'offre du transport ferroviaire de passagers. Il s'agit d'une composante de la catégorie transport ferroviaire des comptes d'E-S.

L'indicateur est établi à partir d'enquêtes mensuelles sur les recettes au titre du transport de passagers générées par VIA Rail. Ces données produites sur une base mensuelle servent à établir le niveau annuel de l'indicateur alors que la distribution trimestrielle de l'indicateur est fondé sur des moyennes pondérées obtenues à partir d'estimations trimestrielles de l'offre et de la demande touristique totale au titre de ce service. Les estimations trimestrielles de l'offre sont aussi tirées des estimations mensuelles de VIA Rail. Du fait que la demande touristique totale représente une grande part de l'offre, on accorde plus de poids aux estimations de la demande touristique totale dans le calcul des moyennes.

1.3 Transport interurbain par autobus

Cet indicateur mesure l'offre combinée de service interurbain et rural de transport de passagers par autobus, de service d'autobus nolisé et d'excursion et d'autres services de transport de passagers par véhicules. Le premier est une composante de la catégorie transport par autobus, interurbains et ruraux des comptes d'E-S. Les deux derniers sont des composantes de la catégorie autobus scolaire et autre transport des mêmes comptes.

L'indicateur est établi à partir d'enquêtes sur les recettes annuelles au titre du transport interurbain et nolisé générées par les compagnies de transport en commun, de transport rural et interurbain par autobus, de transport par autobus scolaire, ainsi que par d'autres compagnies de transport par autobus. Les données de base, qui ne sont produites qu'annuellement, sont interpolées avec la répartition trimestrielle de l'indicateur de la demande touristique correspondante pour obtenir les estimations trimestrielles. La série des dépenses personnelles sur le transport interurbain et rural est utilisée pour projeter les séries de l'indicateur pour les périodes dont les données d'enquête ne sont pas disponibles.

1.4 Location de véhicules

Cet indicateur mesure l'offre de services de location d'automobiles et de location de véhicules récréatifs. Ces deux services sont des composantes de la catégorie location d'automobiles et de camions des comptes d'E-S.

L'estimation annuelle de l'indicateur est fondée sur l'enquête annuelle des recettes de la branche de la location d'automobiles et de camions. Pour couvrir les périodes de recettes manquantes, les données annuelles sont projetées en se basant sur l'emploi dans cette branche d'activité.

La répartition trimestrielle de l'indicateur annuel est tiré des moyennes pondérées d'estimations trimestrielles de l'offre et de la demande touristique totale au titre de la location de véhicules. Les estimations trimestrielles de l'offre sont générées à partir des valeurs annuelles de l'indicateur, auxquelles on applique la répartition trimestrielle de l'emploi dans la branche de la location d'automobiles et de camions. Du fait que la demande touristique totale représente une large part de l'offre, on accorde plus de poids aux estimations de la demande touristique totale dans le calcul des moyennes.

1.5 Réparations et pièces de véhicules

L'indicateur des réparations et pièces de véhicules fait la somme des 20 biens et services des comptes d'E-S présentés à l'annexe A.

En l'absence de données agrégées sur l'offre, l'indicateur est estimé à partir de la série trimestrielle sur les dépenses personnelles au titre des réparations et pièces de véhicules.

1.6 Carburant de véhicules

Le carburant de véhicules comprend les biens et services suivants des comptes d'E-S: le gaz naturel, à l'exclusion du gaz liquéfié, l'essence, le carburant diesel, et le gaz de pétrole liquéfié.

L'indicateur est fondé sur les dépenses personnelles au titre des carburants et lubrifiants pour moteurs. Les données de base sont produites mensuellement. Étant donné l'absence de données agrégées sur l'offre de carburant pour véhicules, les dépenses personnelles à ce titre ont été utilisées. La demande touristique est considérée comme très faible par rapport à l'offre.

1.7 Autres services de transport

L'indicateur des autres services de transport correspond à la somme des indicateurs du transport de passagers par eau, du transport en commun urbain, des taxis et du stationnement. Ces quatre composantes n'ont que des données limitées sur l'offre, et la demande touristique ne représente qu'une faible part de l'offre.

1.7.1 Transport de passagers par eau

Cet indicateur sert à mesurer l'offre de transport de passagers par eau. Il s'agit d'une composante de la catégorie transports par eau des comptes d'E-S. En l'absence de données sur l'offre, l'indicateur est fondé sur les dépenses personnelles au titre du transport par eau.

Le niveau annuel de l'indicateur est obtenu des dépenses personnelles au titre du transport par eau. Pour ce faire, on utilise le ratio de l'estimation annuelle du CST portant sur les recettes au titre du transport de passagers par eau, par rapport à la valeur annuelle de 1988 des dépenses personnelles en transport par eau.

La répartition trimestrielle de l'indicateur est tirée des moyennes pondérées d'estimations trimestrielles de l'offre et de la demande touristique totale au titre du transport de passagers par eau. Ces estimations trimestrielles de l'offre sont générées à partir des valeurs trimestrielles des dépenses personnelles au titre du transport par eau et du ratio décrit ci-haut. Du fait que la demande touristique totale représente une large part de l'offre, on accorde plus de poids aux estimations de la demande touristique totale dans le calcul des moyennes.

1.7.2 Transport en commun urbain

Le transport en commun urbain est identique à la catégorie transports urbains des comptes d'E-S.

Les estimations annuelles de l'indicateur sont établies à partir d'enquêtes annuelles sur les recettes du transport en commun urbain générées par les établissements de transport urbain, de transport rural et interurbain par autobus, de transport par autobus scolaire, ainsi que d'autres services de transport par autobus.

La répartition trimestrielle de l'indicateur est tirée des moyennes pondérées d'estimations trimestrielles de l'offre et de la demande touristique totale à ce titre. Dans ce cas-ci, les estimations trimestrielles de l'offre sont obtenues à partir d'une enquête mensuelle (trimestrielle depuis 1995) sur les recettes au titre du transport en commun urbain générées par les établissements de transport urbain et des dépenses personnelles à ce titre pour les trimestres manquants. Parce que la demande touristique totale représente une petite part de l'offre, on accorde plus de poids aux estimations de l'offre touristique totale dans le calcul des moyennes.

Les dépenses personnelles au titre du transport en commun urbain sont utilisées pour établir des projections sur les recettes trimestrielles/annuelles au titre du transport en commun urbain lorsque les données d'enquête ne sont pas disponibles.

1.7.3 Taxis

Le service mesuré par cet indicateur est la somme de l'offre de transport par taxis et des services de limousine (par exemple, aéroport). Le premier service est identique à la catégorie transport par taxis des comptes d'E-S, tandis que le deuxième est une composante de la catégorie autobus scolaire et autre transport des mêmes comptes.

L'indicateur est fondé sur la série trimestrielle des dépenses personnelles au titre des taxis. L'absence de données sur l'offre explique le recours aux dépenses personnelles.

1.7.4 Stationnement

Le stationnement constitue une composante de la catégorie autres services relatifs aux transports des comptes d'E-S.

L'indicateur de ce service est estimé au moyen de la série trimestrielle des dépenses personnelles au titre du stationnement. L'absence de données sur l'offre de stationnement explique le recours aux dépenses personnelles pour estimer cet indicateur.

2. Services d'hébergement

Le total des services d'hébergement représente la somme des indicateurs décrits aux sections 2.1 à 2.3.

2.1 Services d'hébergement provenant des hôtels

Le service mesuré par cet indicateur comprend les services d'hébergement provenant des hôtels et les services d'hébergement provenant des petits hôtels. Ces catégories de service forment un sous-ensemble de la catégorie services de l'hébergement des comptes d'E-S.

Le niveau annuel de cet indicateur est obtenu à partir d'enquêtes annuelles sur les recettes au titre des services d'hébergement générées par les hôtels et les petits hôtels. Les estimations annuelles sont projetées à l'aide de la série annuelle des dépenses personnelles en hébergement lorsque les données d'enquête ne sont pas disponibles.

La répartition trimestrielle de l'indicateur est tirée des moyennes pondérées d'estimations trimestrielles de l'offre et de la demande touristique totale à ce titre. Les estimations trimestrielles de l'offre sont générées à partir des valeurs annuelles de l'indicateur, auxquelles on applique la répartition trimestrielle des dépenses personnelles en hébergement. Parce que la demande touristique totale représente une large part de l'offre, on accorde plus de poids aux estimations de la demande touristique totale dans le calcul des moyennes.

2.2 Services d'hébergement provenant des motels

Le service s'applique aux services d'hébergement provenant des motels, une composante de la catégorie services de l'hébergement des comptes d'E-S.

Les estimations annuelles de cet indicateur sont fondées sur une enquête annuelle des recettes au titre des services d'hébergement générées par les motels. Les valeurs annuelles sont projetées à partir de la série des dépenses personnelles en hébergement lorsque les données d'enquête ne sont pas disponibles.

La répartition trimestrielle de l'indicateur est tirée des moyennes pondérées d'estimations trimestrielles de l'offre et de la demande touristique totale à ce titre. Les estimations trimestrielles de l'offre sont générées à partir des valeurs annuelles de l'indicateur, auxquelles on applique la répartition trimestrielle des dépenses personnelles en hébergement. Parce que la demande touristique totale représente une large part de l'offre, on assigne plus de poids aux estimations de la demande touristique totale dans le calcul des moyennes.

2.3 Autres services d'hébergement

Le service mesuré par cet indicateur comprend les quatre composantes suivantes de la catégorie services d'hébergement des comptes d'E-S :

- services d'hébergement provenant des cabines pour touristes;
- services d'hébergement provenant des terrains de camping et parcs à roulettes;
- services d'hébergement provenant des pourvoyeurs;
- services d'hébergement provenant des autres camps de vacances.

Les niveaux annuels de cet indicateur sont établis à partir d'une enquête annuelle sur les recettes au titre des services d'hébergement générées par les établissements qui fournissent principalement les services énumérés ci-haut. Les estimations annuelles sont projetées à partir de la série des dépenses personnelles en hébergement lorsque les données d'enquête ne sont pas disponibles.

La répartition trimestrielle de l'indicateur est tirée des moyennes pondérées d'estimations trimestrielles de l'offre et de la demande touristique totale à ce titre. Les estimations trimestrielles de l'offre sont générées à partir des valeurs annuelles de l'indicateur, auxquelles on applique la répartition trimestrielle des dépenses personnelles en hébergement. Parce que la demande touristique totale représente une large part de l'offre, on alloue plus de poids aux estimations de la demande touristique totale dans le calcul des moyennes.

3. Restauration

Le total de la restauration représente la somme des services décrits aux sections 3.1 à 3.5.

3.1 Repas provenant des services d'hébergement

Les repas provenant des services d'hébergement sont une composante de la catégorie repas des comptes d'E-S.

Les estimations annuelles de cet indicateur sont tirées des recettes au titre des repas obtenues à partir d'une enquête annuelle sur l'hébergement des voyageurs. Les estimations annuelles sont projetées à partir de la série des dépenses personnelles en hébergement lorsque les données d'enquête ne sont pas disponibles.

La répartition trimestrielle de l'indicateur annuel est tirée des moyennes pondérées d'estimations trimestrielles de l'offre et de la demande touristique totale à ce titre. Les estimations trimestrielles de l'offre sont générées à partir des valeurs annuelles de l'indicateur, auxquelles on applique la répartition trimestrielle des dépenses personnelles en repas pris à l'extérieur. Parce que la demande touristique totale représente une large part de l'offre, on assigne plus de poids aux estimations de la demande touristique totale dans le calcul des moyennes.

3.2 Repas provenant des services de restauration

Les repas provenant des services de restauration représentent une composante de la catégorie repas des comptes d'E-S.

L'indicateur pour ce service est établi à partir des estimations mensuelles d'enquête des recettes totales générées par chaque genre d'établissement offrant des services de restauration. Les estimations de recettes au titre des repas sont tirées de ces recettes totales en appliquant un ratio du CST. Ce dernier représente la proportion des recettes totales qui provient des repas pour la branche des services de restauration.

3.3 Boissons alcoolisées provenant des services d'hébergement

Ce service représente les boissons alcoolisées vendues par les services d'hébergement. Pour ce qui est des achats de boissons alcoolisées dans les hôtels, les restaurants, etc., la valeur des marges de services sur les boissons alcoolisées est présentée à part dans le SCN, suivant le concept de la valeur des produits vendus moins la marge.¹ Ce service inclut les marges de service, qui est une composante de la catégorie marge de service sur boissons alcoolisées des comptes d'E-S.

Les estimations annuelles de cet indicateur sont produites à partir d'une enquête annuelle des ventes de boissons alcoolisées par chaque genre d'établissement de l'hébergement. Elles sont projetées à partir des dépenses personnelles en hébergement lorsque les données d'enquête ne sont pas disponibles.

La répartition trimestrielle de l'indicateur est tirée des moyennes pondérées d'estimations trimestrielles de l'offre et de la demande touristique totale à ce titre. Les estimations trimestrielles de l'offre sont générées à partir des valeurs annuelles de l'indicateur, auxquelles on applique la répartition trimestrielle des dépenses personnelles au titre du service sur les boissons alcoolisées. Parce que la demande touristique totale représente seulement une petite portion de l'offre, on assigne moins de poids aux estimations de la demande touristique totale dans le calcul des moyennes.

1. Voir **Industries de services dans les comptes d'entrées-sorties du Canada**, p. 63.

3.4 Boissons alcoolisées provenant des services de restauration

L'indicateur mesure l'offre des boissons alcoolisées vendues par les services de restauration. Pour ce qui est des achats de boissons alcoolisées dans les hôtels, les restaurants, etc., la valeur des marges de services sur les boissons alcoolisées est présentée à part, suivant le concept de la valeur des produits vendus moins la marge.

Le service inclut les marges de service, qui sont une composante de la catégorie marge de service sur boissons alcoolisées des comptes d'E-S.

Les chiffres trimestriels et annuels de cet indicateur sont établis à partir d'enquêtes mensuelles sur les recettes totales générées par chaque genre d'établissement de services de restauration. Les estimations de recettes au titre des boissons alcoolisées sont tirées de ces recettes totales au moyen d'un ratio du CST. Ce dernier représente la proportion des recettes totales qui provient des boissons alcoolisées pour la branche des services de restauration.

3.5 Repas et boissons alcoolisées provenant d'autres branches touristiques

Cet indicateur est la somme de deux séries de données: les repas provenant d'autres branches touristiques et les boissons alcoolisées provenant d'autres branches touristiques. En principe, les autres branches touristiques pourraient inclure toutes les branches touristiques non identifiées comme productrices de repas et de boissons alcooliques (ex., transport par autobus, transport par eau). En pratique, la plupart des repas et des boissons alcooliques des autres branches touristiques sont produits par les loisirs et spectacles et par le transport aérien et ferroviaire. La somme de ces deux séries de données est étalonnée au CST.

La première série de données mesure l'offre de repas produits par d'autres branches touristiques. Ce service est une composante de la catégorie repas des comptes d'E-S. Les niveaux annuels sont estimés à partir du mouvement annuel combiné des indicateurs de l'offre suivants: repas provenant des services de restauration, et repas provenant des services d'hébergement. La répartition trimestrielle de ces estimations annuelles est obtenue en interpolant la répartition trimestrielle que l'on trouve dans la série de l'indicateur de l'offre au titre des loisirs et spectacles.

La deuxième série de données estime l'offre de boissons alcoolisées vendues par d'autres branches touristiques. Ce service inclut les marges de service qui sont une composante de la catégorie marge de service sur boissons alcoolisées. Les estimations annuelles sont générées à partir du mouvement annuel combiné des indicateurs de l'offre suivants: boissons alcoolisées provenant des services de restauration, et boissons alcoolisées provenant des services d'hébergement. La répartition trimestrielle de la série est aussi établie à partir de la série de l'indicateur de l'offre au titre des loisirs et spectacles.

4. Autres biens et services touristiques

Les autres biens et services touristiques représentent la somme des indicateurs de l'offre suivants: loisirs et spectacles, agences de voyages et frais de conférence. Ces trois indicateurs sont décrits aux sections 4.1 à 4.3.

4.1 Loisirs et spectacles

Cet indicateur mesure l'offre des 21 composantes des catégories de biens et services des comptes d'E-S présentées à l'annexe A. Ces biens et services hétérogènes sont des composantes des catégories suivantes des comptes d'E-S: services d'enseignement, projection de films, loteries, jeux et courses et autres services récréatifs.

L'indicateur des loisirs et spectacles est établi à partir d'enquêtes sur les recettes annuelles au titre des services et réparations générées par chaque genre d'établissement appartenant aux branches de services récréatifs. Pour les périodes auxquelles les données d'enquête ne sont pas disponibles, les estimations annuelles sont projetées en utilisant des séries sur l'emploi pour les industries de services récréatifs. Les séries sur l'emploi sont aussi utilisées pour établir la répartition trimestrielle de l'indicateur.

4.2 Services d'agences de voyages

Ce service comprend les services de voyage au détail - croisières, services de voyage au détail - autres forfaits, services de voyage en gros - croisières et services de voyage en gros - autres forfaits. Ces quatre catégories sont des composantes de la catégorie autres services connexes au transport des comptes d'E-S.

Les niveaux annuels de l'indicateur sont estimés à partir du mouvement annuel obtenu en combinant les séries des indicateurs de l'offre pour le transport aérien de passagers et les services d'hébergement provenant des hôtels.

La répartition trimestrielle de l'indicateur est fondée sur des moyennes pondérées d'estimations trimestrielles de l'offre et de la demande touristique totale au titre de ce service. Aux fins du calcul de ces moyennes, les estimations trimestrielles combinées de l'offre pour le transport aérien de passagers et les services d'hébergement provenant des hôtels sont utilisées pour s'approcher de l'offre trimestrielle au titre des services d'agences de voyages. Parce que la demande touristique totale représente une très large part de l'offre, on alloue plus de poids aux estimations de la demande touristique totale dans le calcul des moyennes.

4.3 Frais de conférence

Cet indicateur mesure l'offre au titre des frais de conférence. En l'absence de données d'enquête sur l'offre des frais de conférence, les estimations trimestrielles et annuelles sont faites à partir de l'indicateur de la demande ainsi que le ratio de la demande touristique totale à l'offre au titre des services d'hébergement provenant des hôtels.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Indicateurs de la demande

3.1 Introduction

Dans le présent chapitre, nous abordons les sources et les méthodes à la base des indicateurs de la demande. Les indicateurs sont divisés en trois grandes catégories: la demande touristique au Canada, et ses composantes, la demande touristique intérieure et les exportations touristiques. Pour chacune des catégories, les indicateurs sont disponibles pour 18 biens et services touristiques et cinq agrégats. Chacun des indicateurs est présenté sur une base annuelle et trimestrielle de 1986 à ce jour. Les estimations trimestrielles sont désaisonnalisées. Toutes les estimations sont présentées en prix courants et aux prix de 1986.

Les indicateurs de la demande ont tous été étalonnés en fonction du CST, sauf pour un bien ou service touristique: les chalets privés ont été exclus des INT. Par conséquent, les agrégats de la demande de 1988 pour l'hébergement total et l'ensemble des biens et services touristiques ne correspondent pas à ceux obtenus du CST.¹ De plus, les indicateurs de la demande ne comprennent pas les biens et services non touristiques tel que les produits d'épicerie, les boissons alcoolisées achetées dans les magasins, les dépenses avant le voyage et les autres biens ou services (par exemple, les souvenirs). Ces biens et services sont cependant couverts dans le CST.

Les indicateurs sont fondés sur les données de dépenses qui proviennent principalement d'une enquête effectuée auprès des ménages canadiens (Enquête sur les voyages des Canadiens) et d'enquêtes auprès de voyageurs internationaux qui traversent la frontière canadienne (Enquêtes sur les voyages internationaux).

L'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC), menée tous les deux ans, a été modifiée de façon importante depuis 1992. Des changements dans la méthode de collecte des données, les questions d'admissibilité à l'enquête et le questionnaire ont affecté la comparabilité des estimations des différentes années. En conséquence, l'EVC ne fournit pas de série chronologique de données comparables pour la demande touristique intérieure depuis 1986 jusqu'à ce jour.²

Dans les Enquêtes sur les voyages internationaux (EVI), les dénombrements à la frontière des voyageurs internationaux entrant ou revenant au Canada sont considérés comme étant très précis, mais l'exactitude des données sur les dépenses est plus difficile à évaluer. Même si les questionnaires sont distribués en fonction d'un échantillonnage présélectionné, les résultats dépendent de la collaboration des douaniers qui se chargent de distribuer les questionnaires et de celle des voyageurs à qui l'on demande, lorsqu'ils entrent ou reviennent au pays, de retourner leur questionnaire complété à Statistique Canada par la poste. La présence potentielle de biais dans l'échantillonnage, les réponses et l'estimation, ainsi

1. Voir Lapierre et Hayes, **Le Compte satellite du tourisme**, tableau 1, p.xl.

2. Voir **Touriscope, Voyages intérieurs, Canadiens voyageant au Canada, 1994**, p. 54-55.

que l'exactitude des données reposant sur la mémoire, surtout pour les catégories détaillées de dépenses, ont tendance à être plus problématiques dans des enquêtes de ce type. De plus, la couverture, les méthodes et les questionnaires d'enquête varient dans le temps, et pour les besoins des indicateurs, des séries chronologiques de données comparables sont nécessaires. Il reste à savoir si les répondants sont représentatifs des non-répondants¹, mais on ne dispose généralement pas, à un niveau détaillé de biens et services, de séries chronologiques de référence qui permettraient de vérifier les résultats. C'est surtout le cas dans des circonstances où la demande d'un bien ou service par les visiteurs forme une faible proportion de l'offre intérieure.

Les indicateurs de la demande s'appuient aussi sur le CST afin de compenser pour l'absence de séries de dépenses comparables et détaillées provenant des enquêtes sur les voyages. Par exemple, les ratios annuels de la demande touristique au Canada à l'offre intérieure de biens et services touristiques (voir tableau 3, chapitre 2) ainsi que les distributions trimestrielles des dépenses des non-résidents ont été tirés du CST. Ces chiffres de 1988 sont utilisés pour l'ensemble de la période afin de générer le détail des dépenses pour plusieurs indicateurs de la demande.

La pertinence d'appliquer ces chiffres de 1988 à l'ensemble de la période ne peut être évaluée qu'indirectement tant que de nouvelles estimations de ces données clés ne seront pas disponibles. Plus particulièrement, les ratios du CST sont appliqués aux indicateurs de l'offre des INT afin d'estimer la demande touristique annuelle au Canada de chacun des biens et services touristiques. Pour les biens et services dont la demande touristique représente une forte proportion de l'offre intérieure et où on considère l'indicateur comme étant très fiable (par exemple, le transport aérien de passagers), il est probable que le ratio donnera des résultats fiables au fil des ans. Des résultats plus incertains peuvent être observés lorsque la demande touristique représente une faible proportion, et probablement plus volatile, de l'offre lorsqu'il s'agit d'un indicateur d'une série moins fiable portant sur un ensemble hétérogène de biens et services. Habituellement, ces biens et services forment une faible proportion de la demande touristique du total des biens et services touristiques.

On peut également évaluer les ratios et les distributions tirés du CST et l'exactitude des INT à la lumière d'autres facteurs. Parmi les facteurs dont on pourrait s'attendre à ce qu'ils influencent les dépenses touristiques hautement discrétionnaires, notons la situation économique (par exemple, le chômage et la précarité de l'emploi durant une récession) et l'introduction d'une nouvelle taxe comme la taxe sur les produits et services (TPS), qui taxait les services pour la première fois en 1991. On pourrait penser qu'une période d'incertitude économique amènerait les visiteurs à substituer un plus grand nombre de voyages «locaux» à des voyages plus longs et plus onéreux, et que les visiteurs pourraient choisir de rester chez des amis ou des parents, ou encore de faire du camping, au lieu de choisir des services d'hébergement plus coûteux. Les voyages effectués au Canada pourraient aussi se substituer aux voyages plus coûteux effectués à l'extérieur du pays. Ou encore, dans le cas d'événements d'envergure internationale comme la guerre du Golfe en 1991, le Canada pourrait devenir une destination touristique plus populaire, ce qui ferait augmenter la demande en exportations. À mesure que la valeur du dollar canadien fléchit, plus de Canadiens resteront au pays alors que les non-résidents seront davantage attirés par le Canada. Cela augmentera d'autant la demande touristique au Canada. De plus, des changements structurels de la demande touristique peuvent provenir de la popularité croissante des croisières, l'introduction de la TPS, la déréglementation des services aériens entre le Canada et les États-Unis en 1995 et l'accroissement du nombre de casinos. Ces questions feront l'objet d'un examen plus approfondi lorsque les indicateurs seront analysés à la lumière de tendances connexes.

1. En 1990, une évaluation interne de Statistique Canada a constaté qu'au niveau des dépenses agrégées, il n'y avait pas de preuve de biais causé par la non-réponse.

Lorsque des repères provenant de nouveaux CST seront disponibles ou lorsque de nouvelles séries chronologiques de données comparables ou détaillées sur les dépenses de voyage tirées des enquêtes sur les voyages seront disponibles, les indicateurs seront mis à jour.

3.2 Approche générale

Les méthodes employées pour estimer les trois grandes catégories d'indicateurs de la demande sont résumées ici et décrites plus en détail dans le reste du chapitre. La méthode utilise de façon optimale les données présentement disponibles.

- Une estimation annuelle de la demande touristique au Canada est obtenue pour chacun des biens et services touristiques en appliquant le ratio de la demande touristique à l'offre tel qu'obtenu dans le CST aux estimations annuelles des indicateurs de l'offre.
- Les estimations trimestrielles et annuelles des exportations touristiques sont basées sur les dépenses agrégées tirées des EVI. Ces agrégats sont ensuite répartis par bien et service en utilisant la répartition trimestrielle des exportations touristiques établie par le CST.
- Les chiffres annuels de la demande touristique intérieure sont calculés de façon résiduelle, en soustrayant les exportations touristiques de la demande touristique au Canada pour chacun des biens et services touristiques.
- Les estimations trimestrielles de la demande touristique intérieure sont calculées à l'aide de répartitions trimestrielles provenant de l'EVC et du CST qui sont alors appliquées aux chiffres annuels de la demande touristique intérieure.
- La répartition trimestrielle de la demande touristique au Canada s'obtient en combinant la valeur trimestrielle de la demande touristique intérieure à celle des exportations touristiques.
- La désaisonnalisation de chaque bien et service est introduite autant au niveau de la demande touristique intérieure qu'aux exportations et on fait la somme des résultats pour arriver à des données désaisonnalisées pour l'ensemble de la demande touristique au Canada. L'utilisation des répartitions trimestrielles de différentes années et de sources diverses pourrait faire subir aux estimations trimestrielles des variations pouvant modifier la procédure et les résultats des opérations de désaisonnalisation. Cette variabilité est examinée et analysée de près au moment d'assembler les séries chronologiques.
- Les indicateurs de la demande, désaisonnalisés et non désaisonnalisés, sont déflatés, selon le cas, à l'aide de déflateurs désaisonnalisés et non désaisonnalisés provenant de la DCNE afin de générer des estimations aux prix de 1986. Cependant, les séries non désaisonnalisées aux prix de 1986 ne sont pas publiées.

3.3 Méthodologie

3.3.1 Estimation annuelle de la demande touristique au Canada

En l'absence de séries chronologiques pour la demande touristique intérieure, une estimation annuelle de la demande touristique au Canada est obtenue pour chacun des biens et services touristiques en appliquant le ratio de la demande touristique à l'offre tel qu'estimé dans le CST aux estimations annuelles des indicateurs de l'offre. Pour chacun des biens et services, le même ratio est appliqué pour toutes les années. La demande touristique annuelle au Canada est donc une proportion fixe de l'offre annuelle de chacun des biens et services touristiques.

3.3.2 Exportations touristiques

Les exportations pour chaque bien et service se calculent en appliquant les répartitions des exportations touristiques provenant du CST aux estimations des dépenses totales effectuées au Canada par des non-résidents tirées des EVI pour la période de 1986 jusqu'à ce jour.

Cette méthode utilise uniquement les répartitions trimestrielles des exportations touristiques de 1988 tirées du CST pour établir une distribution par biens et services de chaque total trimestriel de dépenses fourni par les EVI pour la période spécifiée parce que les EVI ne fournissent que des séries de données agrégées sur les dépenses de voyage. Les répartitions trimestrielles tirées du CST seront révisées lors de la parution de chaque nouveau CST.

3.3.2.1 Répartition trimestrielle des exportations touristiques

À partir du CST, les dépenses de voyage des non-résidents (ou paniers de biens et services) pour 36 profils de voyage sont calculées pour chaque trimestre de 1988. Chaque panier représente les dépenses de non-résidents effectuées dans 28 catégories de biens et services (voir tableau 5), pour chaque profil de voyage spécifié au tableau 4. Les 36 profils correspondent aux combinaisons de caractéristiques de voyage présentées au tableau 4. Un voyage effectué en avion le même jour, pour raison d'affaires est un exemple de profil de voyage.

TABLEAU 4 Caractéristiques utilisées pour définir les profils de voyage

| But | Durée | Moyen de transport |
|-----------------------------------|--------------------|-------------------------|
| 1. Affaires | 1. Même jour | 1. Automobile et autres |
| 2. Visites à des amis/des parents | 2. 1 à 6 nuit(s) | 2. Train ou autocar |
| 3. Vacances et autres | 3. 7 nuits ou plus | 3. Bateau |
| | | 4. Avion |

Pour chaque catégorie de dépenses de chaque panier, on effectue des projections pour la période de 1986 à ce jour en utilisant un indice implicite de prix approprié provenant de la base de données de la DCNE sur les dépenses des particuliers, rebasé de façon que 1988=100 (Voir tableau 5). Par conséquent, la variation dans le temps des prix relatifs des biens et services achetés par les visiteurs non-résidents est prise en compte dans le panier des biens et services de chaque période.

TABLEAU 5 Indices implicites de prix utilisés pour projeter les exportations touristiques du CST

| Biens et services | Indices implicites de prix |
|------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Transport aérien de passagers | Transport aérien |
| Transport ferroviaire de passagers | Transport ferroviaire |
| Transport par autobus interurbain | Transport interurbain et rural |
| Location de véhicules | Location de véhicules automobiles |
| Réparations et pièces de véhicules | Réparations et entretien de véhicules automobiles |
| Carburant de véhicules | Carburants et lubrifiants |
| Transport par eau de passagers | Transport par eau |
| Transport en commun | Transport en commun urbain |
| Taxis | Taxis |
| Stationnement | Stationnement |
| Hôtels | Hébergement |

TABLEAU 5 Indices implicites de prix utilisés pour projeter les exportations touristiques du CST- suite

| Biens et services | Indices implicites de prix |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Motels | Hébergement |
| Camping | Hébergement |
| Pourvoyeurs | Hébergement |
| Chalets privés | Hébergement |
| Autres types d'hébergement | Hébergement |
| Repas, services d'hébergement | Repas à l'extérieur |
| Repas, services de restauration | Repas à l'extérieur |
| Alcool, services d'hébergement | Boissons alcoolisées, portion service |
| Alcool, services de restauration | Boissons alcoolisées, portion service |
| Repas, autres services | Repas à l'extérieur |
| Alcool, autres services | Boissons alcoolisées, portion service |
| Loisirs et spectacles | Matériel de loisirs, de sport et de camping Fournitures de lecture et de divertissement Services de loisirs Services relatifs à la formation et à la culture |
| Services d'agences de voyages | Commissions, organisateurs de voyages |
| Frais de conférence | Services |
| Produits d'épicerie | Aliments et boissons non alcoolisées |
| Alcool acheté au détail | Boissons alcoolisées |
| Autres biens et services | Services |

3.3.2.2 Exportations touristiques trimestrielles totales

À partir des fichiers des EVI, on obtient, pour chacun des 36 profils, des séries chronologiques trimestrielles pour les “dépenses au Canada” et les “frais de transport international perçus par des transporteurs canadiens”. Il s’agit des seules catégories de dépenses que l’on peut obtenir des fichiers des EVI pour en faire des séries chronologiques complètes.

On exclut les dépenses de tous les travailleurs transfrontaliers et des équipages, afin que les deux catégories correspondent à la définition de dépenses touristiques du CST. Les dépenses des résidents des États-Unis et d’outre-mer sont combinées lors de la création des séries chronologiques pour les 36 profils de voyage. Pour chaque profil de voyage, on crée ensuite une variable représentant les dépenses totales, que l’on obtient en calculant la somme des “dépenses au Canada” et des “frais de transport international perçus par des transporteurs canadiens”.

Il a fallu faire des calculs spéciaux pour créer les séries représentant les frais de transport international. De 1986 à 1989, les tarifs payés par les résidents d’outre-mer peuvent seulement faire l’objet d’une catégorisation par classe d’entrée, c’est-à-dire par *entrée directe* (par avion ou par bateau à partir du pays outre-mer), par *entrée via les États-Unis* (par terre, par avion ou par bateau). Depuis 1990, ces tarifs peuvent également être désagrégés par moyen de transport. Les données de 1986 à 1989 sont rajustées en proportion des catégories modales de 1990 à nos jours en utilisant la correspondance entre les deux systèmes de classification dans les fichiers de micro-éditions des EVI de 1990.

3.3.2.3 Les séries chronologiques portant sur les exportations touristiques

L’application des paniers de biens et services du CST aux totaux de dépenses des EVI établit, pour chaque profil, des exportations désagrégées pour la période de 1986 à ce jour. Le

même ensemble de paniers tirés du CST (un panier par profil) est appliqué au même trimestre de chaque année. Les exportations en biens et services des 36 profils sont alors agrégées à chaque trimestre de manière à créer une série des exportations pour chacun des 28 biens et services. Afin de fournir un niveau de qualité minimum, certains biens et services sont agrégés tandis que d'autres sont éliminés, ce qui réduit à 18 le nombre de séries de biens et services publiées. Ces 18 séries de biens et services sont étalonnées aux données repère du CST.

3.3.2.4 Exportations touristiques en transport ferroviaire, par autobus et location de véhicules

La méthodologie a été modifiée en ce qui concerne le transport ferroviaire de passagers, étant donné que VIA Rail a supprimé une partie importante de ses services en 1990. L'utilisation de la méthode des paniers fixes du CST pour la période jusqu'à ce jour, fait en sorte que les exportations en transport ferroviaire de passagers sont obtenues en prenant une part constante des totaux des EVI. Ce qui laisserait supposer que seule la demande intérieure subirait les contrecoups des compressions, une approche considérée comme non réaliste. On applique donc une part proportionnelle de la suppression aux exportations en transport ferroviaire de passagers de 1990 à ce jour. Le déclin de l'utilisation du transport ferroviaire par des non-résidents est compensé par une augmentation équivalente des exportations en transport interurbain par autobus et en location de véhicules. La répartition trimestrielle du transport interurbain par autobus est appliquée aux exportations de transport ferroviaire de passagers.

3.3.2.5 Rapport entre les exportations touristiques totales et le SCN

Il est possible de faire le rapprochement entre le total des exportations touristiques des INT et les recettes de voyages que l'on retrouve dans l'une des séries de dépenses personnelles des CRD.¹ De plus, les exportations des INT peuvent être réconciliées avec la série de la balance des paiements qui fait contrepoids et qui fait partie des exportations. La légère différence existant entre les deux estimations (habituellement moins de 1 % par an) s'explique par des différences de définitions. Les dépenses de voyage des équipages et des travailleurs transfrontaliers sont exclues des exportations touristiques. (Il convient de noter qu'en raison de la refonte historique du Système de comptabilité nationale du Canada effectuée pour satisfaire aux propositions du SCN de 1993 et du Fonds monétaire international, Manuel de la balance des paiements, cinquième édition, la valeur des dépenses des équipages augmentera probablement).

3.3.3 Demande touristique intérieure

Une méthode en deux étapes est utilisée pour dériver les estimations des séries chronologiques de la demande touristique intérieure. La première étape estime les niveaux annuels de chacune des séries alors que la seconde en établit la répartition trimestrielle.

3.3.3.1 Estimation annuelle de la demande touristique intérieure

Pour chacune des années, les estimations de la demande touristique intérieure sont calculées en soustrayant les exportations touristiques annuelles de la demande touristique annuelle au Canada pour chacun des biens et services.

3.3.3.2 Estimation trimestrielle de la demande touristique intérieure

Pour tous les biens et services, à l'exception du transport aérien de passagers, on calcule une répartition trimestrielle spécifique à chacun des biens et services et on l'applique aux valeurs annuelles correspondantes de la demande touristique intérieure. Pour 1986 et 1988, la répartition trimestrielle de la demande intérieure par biens et services du CST a été utilisée. Pour 1990, 1992 et 1994, la répartition trimestrielle des dépenses au Canada de l'EVC

1. Les recettes de voyages sont exclues de la série des CRD portant sur les dépenses personnelles totales. Les dépenses personnelles des CRD incluent les dépenses nettes à l'étranger qui mesurent l'écart entre les achats des Canadiens à l'étranger et ceux des non-résidents au Canada.

pour les biens et services appropriés est utilisée. Pour les années impaires, une moyenne des répartitions trimestrielles des années paires qui l'entourent a été utilisée. Le tableau 6 résume les sources de la répartition trimestrielle utilisée pour chacun des biens et services.

La répartition trimestrielle de la demande touristique intérieure du transport aérien de passagers est obtenue de la façon suivante pour chacune des années. Premièrement, les estimations trimestrielles de la demande touristique au Canada sont calculées en appliquant, pour le transport aérien de passagers, le ratio de la demande touristique à l'offre du CST, aux estimations trimestrielles correspondantes de l'offre des INT. Deuxièmement, les estimations trimestrielles de la demande intérieure sont établies en soustrayant les estimations trimestrielles des exportations en transport aérien de passagers de la demande touristique au Canada ainsi calculée.

3.3.4 Estimation trimestrielle de la demande touristique au Canada

Pour chacun des biens et services, on obtient la répartition trimestrielle de la demande touristique au Canada en additionnant à chaque trimestre les exportations touristiques et la demande touristique intérieure.

TABLEAU 6 Sources de la répartition trimestrielle de la demande touristique intérieure

| Biens et services | Années | Sources des répartitions trimestrielles |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Transport aérien de passagers | 1988,1990, 1992,1994 | Offre, transport aérien de passagers, INT |
| Transport ferroviaire de passagers | 1988 1990, 1992 1994 | Demande intérieure, transport ferroviaire de passagers, CST Dépenses redistribuées au Canada ¹ , transport en commun, EVC Dépenses redistribuées au Canada, frais de transport, EVC |
| Transport par autobus interurbain | 1988 1990, 1992 1994 | Demande intérieure, transport par autobus interurbain, CST Dépenses redistribuées au Canada, transport en commun, EVC Dépenses redistribuées au Canada, frais de transport, EVC |
| Location de véhicules | 1988 1990, 1992 1994 | Demande intérieure, location de véhicules, CST Dépenses redistribuées au Canada, transport privé, EVC Dépenses redistribuées au Canada, location de véhicules, EVC |
| Réparations et pièces de véhicules | 1988 1990, 1992 1994 | Demande intérieure, réparations et pièces de véhicules, CST Dépenses redistribuées au Canada, transport privé, EVC Dépenses redistribuées au Canada, fonctionnement d'un véhicule privé ou loué, EVC |
| Carburant de véhicules | 1988 1990, 1992 1994 | Demande intérieure, carburant de véhicules, CST Dépenses redistribuées au Canada, transport privé, EVC Dépenses redistribuées au Canada, fonctionnement d'un véhicule privé ou loué, EVC |
| Autres moyens de transport | 1988 1990, 1992 1994 | Demande intérieure, autres moyens de transport, CST Dépenses redistribuées au Canada, transport en commun; transport local; total, EVC Dépenses redistribuées au Canada, frais de transport; transport local; total, EVC |
| Hôtels | 1988 1990, 1992 1994 | Demande intérieure, hôtels, CST Dépenses déclarées au Canada, hébergement, voyages d'une nuit ou plus, restant dans les hôtels, EVC Dépenses redistribuées au Canada, hébergement, voyages d'une nuit ou plus, restant dans les hôtels, EVC |
| Motels | 1988 1990, 1992, 1994 | Demande intérieure, motels, CST Dépenses déclarées au Canada, hébergement, voyages d'une nuit ou plus, restant dans les motels, EVC Dépenses redistribuées au Canada, hébergement, voyages d'une nuit ou plus, restant dans les motels, EVC |

TABLEAU 6 Sources de la répartition trimestrielle de la demande touristique intérieure- suite

| Biens et services | Années | Sources des répartitions trimestrielles |
|-----------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Autres types d'hébergement | 1988 | Demande intérieure, autres types d'hébergement, CST |
| | 1990, 1992 | Dépenses déclarées au Canada, hébergement, voyages d'une nuit ou plus, restant dans un terrain de camping, chalet ou cabine loués, autre, EVC |
| | 1994 | Dépenses redistribuées au Canada, hébergement, voyages d'une nuit ou plus, restant dans un gîte et petit déjeuner, lieu de villégiature, terrain de camping, chalet ou cabine loués, autre, EVC |
| Repas, services d'hébergement | 1988 | Demande intérieure, repas, services d'hébergement, CST |
| | 1990, 1992, 1994 | Dépenses redistribuées au Canada, hébergement, EVC |
| | 1988 | Demande intérieure, repas, services de restauration, CST |
| Repas, services de restauration | 1990, 1992 | Dépenses redistribuées au Canada, aliments et boissons, EVC |
| | 1994 | Dépenses redistribuées au Canada, aliments et boissons achetés aux restaurants et bars, EVC |
| | 1988 | Demande intérieure, alcool, services d'hébergement, CST |
| Alcool, services d'hébergement | 1990, 1992, 1994 | Dépenses redistribuées au Canada, hébergement, EVC |
| | 1988 | Demande intérieure, alcool, services de restauration, CST |
| | 1990, 1992 | Dépenses redistribuées au Canada, aliments et boissons, EVC |
| Alcool, services de restauration | 1994 | Dépenses redistribuées au Canada, aliments et boissons achetés aux restaurants et bars, EVC |
| | 1988 | Demande intérieure, repas et alcool, autres services, CST |
| | 1990, 1992 | Dépenses redistribuées au Canada, aliments et boissons, EVC |
| Repas et alcool, autres services touristiques | 1994 | Dépenses redistribuées au Canada, aliments et boissons achetés aux restaurants et bars, EVC |
| | 1988 | Demande intérieure, loisirs et spectacles, CST |
| | 1990, 1992, 1994 | Dépenses redistribuées au Canada, loisirs et divertissements, EVC |
| Loisirs et spectacles | 1988 | Demande intérieure, services d'agences de voyages, CST |
| | 1990, 1992 | Dépenses redistribuées au Canada, transport en commun, hébergement, EVC |
| | 1994 | Dépenses redistribuées au Canada, frais de transport, hébergement, EVC |
| Services d'agences de voyages | 1988, 1990, 1992, 1994 | Répartitions trimestrielles utilisées pour le transport aérien de passagers et les hôtels, INT |
| | 1988, 1990, 1992, 1994 | |
| | 1988, 1990, 1992, 1994 | |

1. Les dépenses redistribuées incluent la répartition des dépenses rapportées pour les forfaits et les dépenses de voyage pour lesquelles les répondants n'ont pas fourni de détail par biens et services.

CHAPITRE 4 Indicateurs de l'emploi

4.1 Introduction et approche générale

Les séries de l'emploi dans les INT mesurent l'emploi direct attribuable au tourisme dans les branches touristiques. Les séries ne représentent donc que les personnes dans les branches touristiques qui s'occupent de fournir des biens et services directement aux visiteurs. Ces séries ne mesurent pas l'emploi dans les branches touristiques qui découle de la vente de biens et services aux autres consommateurs. De plus, contrairement aux données disponibles dans le CST, les indicateurs ne fournissent pas d'estimation de l'emploi généré par le tourisme dans les branches non touristiques.

L'emploi dans les INT correspond au concept tel que décrit au chapitre 1.

4.2 Méthodologie

L'approche générale utilisée pour établir l'emploi relié au tourisme dans les branches touristiques consiste à appliquer des ratios fixes aux chiffres d'emploi total pour les 216 branches d'activité du secteur des entreprises du SCN.

Les ratios fixes que l'on applique aux 216 branches d'activité du SCN sont établis de la façon suivante.

Premièrement, on établit une concordance entre la définition des branches touristiques selon les codes à 4 chiffres de la CTI et les 216 branches d'activité du SCN. Celle-ci s'obtient en identifiant laquelle des 216 branches d'activité comprend chaque branche touristique définie selon un code à 4 chiffres de la CTI.

Deuxièmement, à partir de cette concordance, le ratio de 1988 du revenu du travail relié au tourisme par rapport au revenu total du travail est calculé pour chacune des 216 branches d'activité du SCN, de la façon suivante: l'estimation annuelle du CST sur le revenu du travail relié au tourisme généré par chaque branche touristique à 4 chiffres de la CTI qui fait partie de la branche d'activité du SCN, ainsi que l'estimation annuelle de 1988 des comptes d'E-S sur le revenu total du travail généré par la branche d'activité du SCN.

En appliquant les ratios du revenu du travail de 1988 aux chiffres d'emploi des comptes d'E-S pour les 216 branches d'activité du SCN, on obtient une estimation de l'emploi direct généré par le tourisme pour chaque branche touristique à quatre chiffres de la CTI. Lorsque le CST sera mis à jour, les ratios du revenu du travail seront révisés.

Les chiffres annuels sur l'emploi pour les 216 branches d'activité sont disponibles dans les comptes d'E-S pour la période de 1986 à 1992. On a établi une projection annuelle de ces chiffres jusqu'à l'année courante en établissant une relation linéaire entre les données d'E-S et les données annuelles de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), et une autre entre les données d'E-S et le temps (représentant la croissance linéaire). Les coefficients de ces deux régressions servent ensuite à faire des projections des données d'E-S à partir de 1993. S'il existe une forte corrélation entre les données de l'EERH et les données d'E-S, les données de l'EERH seront fortement pondérées dans les chiffres annuels projetés. De même, si les données d'E-S traduisent une forte tendance linéaire, ce mouvement influencera fortement les projections.

On a appliqué les ratios du revenu du travail de 1988 à ces données annuelles, ce qui a permis d'extraire des chiffres annuels sur l'emploi généré par le tourisme dans les branches touristiques depuis 1986 jusqu'à ce jour.

La comportement trimestriel de l'emploi est dérivé pour chaque branche touristique en utilisant la distribution mensuelle des données de l'EERH pour la branche d'activité la plus proche (code à trois chiffres de la CTI).¹ Toutefois, les données sont publiées sur une base trimestrielle afin d'assurer une plus grande stabilité dans les séries. Les estimations trimestrielles et annuelles sont des moyennes des données mensuelles.

Dans les INT, les données sur l'emploi pour les branches touristiques ne sont pas présentées au même niveau de détail des branches que dans le CST.² En particulier, les données sur l'emploi sont présentées seulement à un niveau agrégé pour les branches de l'hébergement et de la restauration. Actuellement, les comptes d'E-S ne fournissent pas d'estimations individuelles sur l'emploi pour les composantes de ces deux branches d'activité.

Dans les publications des INT, les données sur l'emploi généré par le tourisme dans les branches touristiques sont présentées avec l'emploi total dans le secteur des entreprises. Puisque toutes les branches touristiques font partie du secteur des entreprises, l'indicateur de l'emploi dans le secteur des entreprises fournit un point de référence qui permet d'évaluer l'importance, la tendance et l'élément cyclique de l'emploi direct généré par le tourisme.

Les utilisateurs sont probablement au courant que les données sur l'emploi pour les branches d'activité locales, saisonnières ou de petites tailles, comme c'est le cas pour certaines branches touristiques, sont plus difficiles à recueillir via les enquêtes régulières de Statistique Canada. Par conséquent, le lecteur devrait en tenir compte lorsqu'il utilise les indicateurs de l'emploi généré par le tourisme pour de telles branches d'activité.

1. Dans l'EERH, les établissements sont codés au niveau de la CTI à trois chiffres.

2. Voir Lapiere et Hayes, **Le Compte satellite du tourisme**, tableau 2, p. xlii.

ANNEXE A

Correspondance entre les biens et services touristiques et la classification des comptes d'E-S

Chaque composante touristique est identifiée par un code à cinq chiffres. Les quatre premiers chiffres correspondent à un bien ou un service défini dans les comptes d'E-S. La présence d'un cinquième chiffre, autre qu'un zéro, indique que le bien ou le service est une composante de la catégorie à quatre chiffres dans les comptes d'E-S.

| Biens et services touristiques | Codes des INT | Composantes des biens et services touristiques | Codes d'E-S | Biens et services des comptes d'E-S |
|----------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Transports | | | | |
| 1.1 Transport aérien de passagers | 53001 53003 | Transport de passagers par vol régulier Transport de passagers par vol nolisé | 5300 5300 | Transport aérien Transport aérien |
| 1.2 Transport ferroviaire de passagers | 53501 | Transport ferroviaire de passagers | 5350 | Transport ferroviaire |
| 1.3 Transport interurbain par autobus | 53701 53102 53104 | Service interurbain et rural de transport de passagers par autobus Service d'autobus nolisé et d'excursion Autres services de transport de passagers par véhicules | 5370 5310 5310 | Transport par autobus, interurbains et ruraux Autobus scolaire et autre transport Autobus scolaire et autre transport |
| 1.4 Location de véhicules | 57701 57704 | Services de location d'automobiles Services de location de véhicules récréatifs | 5770 5770 | Location d'automobiles et de camions Location d'automobiles et de camions |
| 1.5 Réparations et pièces de véhicules | | Réparations et pièces de véhicules | 1250 1260 1279 1289 1300 3410 3420 3431 3432 3433 3434 3435 3436 3690 3742 3970 4090 4710 4729 5510 | Pneus d'auto Pneus, camions, autobus & véh. hors-route Autres pneus et chambres à air Matériel pour réparations et réchapage de pneus Courroies de transport ou de transmission Moteurs et pièces de moteur de véhicules automobiles Matériel électrique de véhicules automobiles Pièces emboutées pour véhicules automobiles Pièces pour système de direction et suspension Roues et freins pour véhicules automobiles Pièces et accessoires plastiques pour véhicules automobiles Accessoires et matériel textile pour véhicules automobiles Autres pièces et accessoires pour véhicules automobiles Piles et accumulateurs Équipement d'éclairage pour véhicules Huiles et graisses lubrifiantes Peinture et produits connexes Préparations d'antigel Additifs et produits chimiques pour automobiles Services de réparation de machinerie et de matériel |
| 1.6 Carburant de véhicules | | Carburant de véhicules | 0390 3950 3962 3990 | Gaz naturel, à l'exclusion du gaz liquéfié Essence Carburant diesel Gaz de pétrole liquéfié |

| Biens et services touristiques | Codes des INT | Composantes des biens et services touristiques | Codes d'E-S | Biens et services des comptes d'E-S |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.7 Autres services de transport | | | | |
| 1.7.1 Transport de passagers par eau | 53301 | Transport de passagers par eau | 5330 | Transports par eau |
| 1.7.2 Transport en commun urbain | 53800 | Transport en commun urbain | 5380 | Transports urbains |
| 1.7.3 Taxis | 53900 53103 | Transport par taxis Services de limousine | 5390 5310 | Transports par taxis Autobus scolaire et autre transport |
| 1.7.4 Stationnement | 53215 | Stationnement | 5320 | Autres services relatifs aux transports |
| 2. Services d'hébergement | | | | |
| 2.1 Services d'hébergement provenant des hôtels | 56901 56904 | Services d'hébergement offerts par les hôtels Services d'hébergement offerts par les petits hôtels | 5690 5690 | Services de l'hébergement Services de l'hébergement |
| 2.2 Services d'hébergement provenant des motels | 56902 | Services d'hébergement provenant des motels | 5690 | Services de l'hébergement |
| 2.3 Autres services d'hébergement | 56903 56906 56907 56908 | Services d'hébergement provenant des cabines pour touristes Services d'hébergement provenant des terrains de camping et des parcs à roulettes Services d'hébergement provenant des pourvoyeurs Services d'hébergement provenant des autres camps de vacances | 5690 5690 5690 5690 | Services de l'hébergement Services de l'hébergement Services de l'hébergement Services de l'hébergement |
| 3. Restauration | | | | |
| 3.1 Repas provenant des services d'hébergement | 57001 | Repas provenant des services d'hébergement | 5700 | Repas |
| 3.2 Repas provenant des services de restauration | 57002 | Repas provenant des services de restauration | 5700 | Repas |
| 3.2 Boissons alcoolisées provenant des services d'hébergement | 57101 11601 | Marges de service pour les boissons alcoolisées provenant des services de l'hébergement Coût des boissons alcoolisées | 5710 1160 1190 1200 | Marge de service sur boissons alcoolisées Boissons alcoolisées distillées., incluant boissons rafraîchissantes. Bière incluant boissons rafraîchissantes Vin incluant boissons rafraîchissantes |
| 3.3 Boissons alcoolisées provenant des services de restauration | 57102 11602 | Marges de service pour les boissons alcoolisées provenant des services de la restauration Coût des boissons alcoolisées | 5710 1160 1190 1200 | Marge de service sur boissons alcoolisées Boissons alcoolisées distillées., incluant boissons rafraîchissantes. Bière incluant boissons rafraîchissantes Vin incluant boissons rafraîchissantes |
| 3.4 Repas et boissons alcoolisées provenant d'autres branches touristiques | 57003 57103 11603 | Repas produits par d'autres branches touristiques Marge de service sur les boissons alcoolisées provenant d'autres branches touristiques Coût des boissons alcoolisées | 5700 5710 1160 1190 1200 | Repas Marge de service sur boissons alcoolisées Boissons alcoolisées distillées., incluant boissons rafraîchissantes. Bière incluant boissons rafraîchissantes Vin incluant boissons rafraîchissantes |
| 4. Autres biens et services touristiques | | | | |
| 4.1 Loisirs et spectacles | 56101 56420 56511 56512 56513 56521 56522 56523 56524 56525 56526 56527 56528 56529 56530 56531 56532 56533 56534 | Musées et archives Projection de films Courses de chevaux Autres courses Loteries et jeux Théâtres et spectacles Sports professionnels Golf Curling Ski Locations de bateaux et ports de plaisance Autres clubs sportifs et services de loisirs Salles de quilles et de billard Parcs d'attractions, fêtes foraines et cirques Salles, studios et écoles de danse Jeux automatiques Patinage à roulettes Jardins botaniques et zoologiques Autres services de divertissement et de loisirs | 5610 5642 5651 5651 5651 5652 5652 5652 5652 5652 5652 5652 5652 5652 5652 5652 5652 5652 5652 5652 | Services d'enseignement Projection de films Loteries, jeux et courses Loteries, jeux et courses Loteries, jeux et courses Autres services récréatifs Autres services récréatifs Autres services récréatifs Autres services récréatifs Autres services récréatifs Autres services récréatifs Autres services récréatifs Autres services récréatifs Autres services récréatifs Autres services récréatifs Autres services récréatifs Autres services récréatifs Autres services récréatifs Autres services récréatifs |
| 4.2 Services d'agences de voyage | 53204 53205 53211 53212 | Services de voyage au détail - croisières Services de voyage au détail - autres forfaits Services de voyage en gros - croisières Services de voyage en gros - autres forfaits | 5320 5320 5320 5320 | Autres services connexes au transport Autres services connexes au transport Autres services connexes au transport Autres services connexes au transport |
| 4.3 Frais de conférence | 57601 57801 | Frais de conférence, autres services Frais de conférence, cotisations d'association | 5760 5780 | Autre serv. rel. aux entr. & pers. Cotisations d'assoc. commerciales |

ANNEXE B

Définition de l'*industrie du tourisme*

La liste ci-après comprend les branches d'activité telles que définies dans la Classification type des industries (CTI de 1980) qui forment l'*industrie du tourisme* que l'on retrouve dans le CST et les INT. Une branche d'activité est dite "branche touristique" dans le CST et les INT si elle fournit des biens et services aux visiteurs et si, en l'absence de tourisme, elle cesserait d'exister ou continuerait d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit. Les branches touristiques sont les principaux fournisseurs de biens et services touristiques. Les branches d'activité sont tirées d'une liste établie au cours des années 80 par le Groupe d'étude national des données sur le tourisme. Ce groupe était composé de représentants des branches touristiques, des associations et établissements d'enseignement intéressés au tourisme, ainsi que de représentants des gouvernements provinciaux et fédéral.

Les branches touristiques ne sont pas identifiées séparément dans le système statistique canadien. Il faut donc extraire les recettes et les dépenses par bien ou service, ainsi que le nombre de personnes occupées, pour chacune des branches d'activité afin d'établir une mesure de la production et de l'emploi générés par le tourisme dans l'*industrie du tourisme*. Par exemple, l'industrie 4511 - Transport aérien par vol régulier, comprend à la fois le transport de passagers et le transport de marchandises. Aux fins de mesurer le tourisme dans le CST et les INT, seuls la production et l'emploi associés à la portion du transport de passagers achetée par les visiteurs est prise en compte. Il en va de même pour chacune des branches d'activité ci-après.

Les branches d'activité de la CTI de 1980 qui définissent les branches touristiques du CST et des INT:

Transport aérien

- 4511 - Industrie du transport aérien par vol régulier
- 4512 - Industrie du transport aérien par vol nolisé

Transport ferroviaire

- 4531 - Industrie du transport ferroviaire

Transport par eau

- 4541 - Industrie du transport par eau de voyageurs et de marchandises
- 4542 - Traversiers
- 4549 - Autres industries du transport par eau

Transport par autobus

- 4571 - Industrie du transport en commun urbain
- 4572 - Industrie du transport en commun interurbain et rural
- 4574 - Industrie des services de transport par autobus nolisés et d'excursion

Taxis

- 4581 - Industrie du taxi
- 4575 - Industrie des services de limousine aux aéroports et gares

Location de véhicules

- 9921 - Services de location d'automobiles et de camions

Hôtels

- 9111 - Hôtels et auberges routières
- 9114 - Petits hôtels

Motels

- 9112 - Motels

Terrains de camping

- 9131 - Terrains de camping et parcs à roulettes

Autres types d'hébergement

- 9113 - Camps et cabines pour touristes
- 9141 - Camps de chasse et de pêche
- 9149 - Autres camps de vacances

Services de restauration

- 9211 - Restaurants avec permis de boissons
- 9212 - Restaurants sans permis de boissons (y compris les restovolants)
- 9213 - Services de mets à emporter
- 9221 - Tavernes, bars et boîtes de nuit

Loisirs et spectacles

- 8551 - Musées et archives
- 9621 - Salles de cinéma ordinaires
- 9622 - Projection de films en extérieur
- 9629 - Autres salles de cinéma
- 9631 - Agences de spectacles et artistes
- 9639 - Autres théâtres et spectacles
- 9641 - Clubs sportifs professionnels
- 9643 - Hippodromes
- 9644 - Autres champs de course
- 9651 - Clubs de golf

- 9652 - Clubs de curling
- 9653 - Installations de ski
- 9654 - Location de bateaux et ports de plaisance
- 9661 - Loteries et jeux de hasard
- 9691 - Salles de quilles et salles de billard
- 9692 - Parcs d'attraction, fêtes foraines et cirques
- 9694 - Jeux automatiques
- 9695 - Pistes de patinage à roulettes
- 9696 - Jardins botaniques et zoologiques
- 9699 - Autres services de divertissement et de loisir n.c.a.
- 9999 - Autres services n.c.a.

Services de voyages

- 9961 - Agences de voyages et vente de billets
- 9962 - Grossistes et commerçants en voyages

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Bibliographie

Références concernant les comptes nationaux

Comptes économiques et financiers nationaux, n° 13-001 et n° 13-201 au catalogue.

Guide de l'utilisateur pour le Système de comptabilité nationale du Canada, n° 13-589F au catalogue.

Guide des comptes des revenus et dépenses, n° 13-603F au catalogue.

Industries de services dans les comptes d'entrées-sorties du Canada, n° 15-601F au catalogue, vol. n° 2.

Kemp, Katharine, "Achats outre-frontière - tendances et mesure", **Comptes nationaux des revenus et dépenses**, n° 13-001 au catalogue, troisième trimestre 1992.

Lapierre, Jocelyn et Duane Hayes, "Le Compte satellite du tourisme," **Comptes nationaux des revenus et dépenses**, n° 13-001 au catalogue, Deuxième trimestre 1994.

La structure par entrées-sorties de l'économie canadienne, n° 15-201 au catalogue.

Produit intérieur brut par industrie, n° 15-001 au catalogue.

Système international de comptabilité nationale de 1993, Groupe de travail inter-sécrétariat sur la comptabilité nationale, Washington, D.C., 1993.

Autres références

Lapierre, Jocelyn, "Proposition en vue de l'établissement d'un compte satellite et d'un système d'information du tourisme", Division des compte nationaux et de l'environnement, Document de travail, Mai 1991.

Recommandations sur les statistiques du tourisme, Séries M, n° 83, Organisation Mondiale du Tourisme, Nations Unies, New York, 1994

Sources des données

Cinémas, annuel, enquête 2416, n° 63-233 au catalogue.

Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), mensuel, enquête 2612, n° 72-002 au catalogue.

Enquête sur le secteur des autres industries de services, annuel, enquête 2423, n° 63-232 au catalogue.

Enquête sur les services de divertissements et de loisirs, annuel, enquête 2425, n° 63-233 au catalogue.

Enquête sur les statistiques de l'exploitation ferroviaire, mensuel, enquête 2735, n° 52-003 au catalogue.

Enquête sur le transport interurbain et rural de voyageurs par autobus, mensuel, enquête 2744, n° 53-003 au catalogue.

Enquête sur le transport urbain de passagers, mensuel, enquête 2745, n° 53-003 au catalogue.

Enquête sur les voyages des canadiens, mensuel et biennale, enquête 3810, n° 87-504 au catalogue.

Enquête sur les voyages internationaux, continue, enquête 3152, n° 66-001 et n° 66-201 au catalogue.

L'enquête annuelle sur le transport des voyageurs par autobus, annuel, enquête 2798, n° 53-215 au catalogue.

L'enquête trimestrielle sur le transport des voyageurs par autobus, trimestriel, enquête 2797, n° 53-002 au catalogue.

Opérations des transporteurs aériens au Canada, trimestriel, enquête 2712, n° 51-002, n° 51-004 et n° 51-206 au catalogue.

Statistiques de l'hébergement des voyageurs, annuel, enquête 2418, n° 63-204 au catalogue.

Statistique du transport des voyageurs par autobus et du transport urbain, annuel, enquête 2743, n° 53-215 au catalogue.

Statistiques des restaurants, traiteurs et tavernes, mensuel, enquête 2419, n° 63-011 au catalogue.